



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
Responsabilité - Intégrité - Impartialité

L'an 1 du CNT

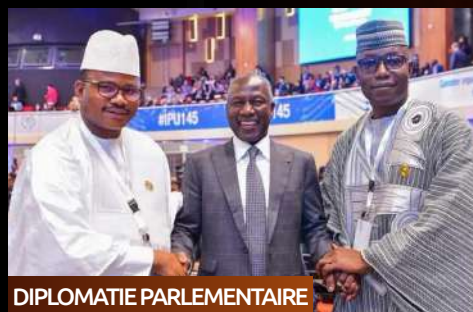
FEVRIER 2023

ÉDITION SPÉCIALE



ACTIVITÉS DU CNT

Cohésion au sommet de l'État



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Dr Dansa KOUROUMA brille à la
145^{ème} Assemblée de l'UIP à Kigali



ACTIVITÉS DU CNT

Le grand oral du Premier
Ministre

Guinée





Colonel Mamadi DOUMBOUYA

Président du CNRD, Chef de l'État, Président de la Transition,
Chef Suprême des Armées

SOMMAIRE

6 MOT DU PRÉSIDENT

8 MISSIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

12 ACTIVITÉS DU CNT

12 CNT : une institution sensible au genre

14 Missions de consultations des populations : l'initiative qui a balisé le chemin du CNT

16 Le Caucus des femmes du CNT

18 Célébration des 100 jours du CNT

20 Forum inter-religieux : l'autre exploit du CNT pour la réconciliation nationale

21 Administration parlementaire : de profondes réformes opérées par le CNT

22 Le CNT fait l'autopsie du système éducatif guinéen

24 Retraite à Mafèrinyah : le CNT se dote d'un Plan stratégique et opérationnel (PSO)

25 Team Building : se forger un esprit d'équipe pour donner le bon exemple

26 Promotion des Droits de l'Homme : le CNT y travaille

28 Le grand oral du Premier Ministre

30 Cohésion au sommet de l'État : le Colonel Mamadi DOUMBOUYA fait une visite surprise aux Conseillers nationaux

32 LOIS ET TEXTES ADOPTÉS

36 Adoption du projet de Loi de finances rectificative 2022

39 Adoption du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025





40 Adoption du projet de la LFI 2023 : le CNT relève le défi du temps et déniche de nouvelles recettes pour rehausser le budget de l'Etat

46 DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

46 Le CNT insuffle une nouvelle dynamique

48 Guinée-Mali : un nouveau souffle de coopération parlementaire d'intégration sous-régionale

49 Dr Dansa KOUROUMA reçu au Palais Koulouba par le Président Assimi GOÏTA

50 Dr Dansa KOUROUMA brille à la 145^{ème} Assemblée de l'UIP à Kigali

51 Dr Dansa KOUROUMA fait carton plein à Lomé (Togo)

53 Les audiences du Président du CNT

54 TEMOIGNAGES

62 REGARDS CITOYENS

64 PERSPECTIVES

68 PARTENAIRES

70 LEXIQUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dr Dansa KOUROUMA

REDACTEUR EN CHEF

Oumar DIAKHABY

PERSONNES RESSOURCES

Yamoussa SIDIBÉ

Marie SOUMAH

Fodé Tass SYLLA

Abdel Ben CONDÉ

COMITÉ DE RÉDACTION

Sékou Fernand KOUROUMA

Mohamed BARRY

Boubacar Koyla DIALLO

Zézé Pierre GUILAVOGUI

Ibrahima Sory CAMARA

Maciré CAMARA

Sâa TOLNO

INFOGRAPHIE & MONTAGE

Ousmane DIANÉ

PHOTOGRAPHIE

Moussa CAMARA



Guinée

MOT DU PRÉSIDENT



Dr Dansa KOUROUMA
Président du Conseil National de la Transition

Le conseil national de la transition souffle sa première bougie. M'épargnant de me complaire dans une quelconque autosatisfaction, je ne puis cependant m'empêcher, ne serait-ce qu'un rictus, au regard du bilan de cette première année. Les observateurs qui s'intéressent aux législatures guinéennes pourraient en effet, évaluer le nombre de pierres apportées à l'édifice pendant cette année. Toutefois, pour moi, il s'agit de prendre la mesure de nouveaux défis.

La Guinée, il y a quelques temps, avait cessé de ressembler aux autres nations ambitieuses. Notre mission est dès lors de rectifier le tir, de contribuer à refonder l'État, de rétablir ses fondamentaux. C'est dans ce sens que dès que nous avons emmanché le maillet, nous avons fait le tour du pays, mes frères Conseillers nationaux et moi, pour tutoyer le Guinéen de tous les recoins du pays, sur ses attentes, sur ses aspirations, sur la taille de son espérance. Car, comme le dit Mahatma Gandhi, nous intégrons que **« nul homme qui aime son pays ne peut l'aider à progresser s'il ose négliger le moindre de ses compatriotes »**.

Au cours de cette année, multipliant les plénières, les conférences et les réunions de commissions, nous nous sommes appliqués à redonner ces repères à la Guinée, à rassurer ses filles et ses fils que l'entente et le partage ne sont pas de vains mots, qu'il est possible de taire les ressentiments, que chacun peut assumer à travers une solidarité citoyenne, sa responsabilité de restituer sa force à l'État. Nos efforts ont consisté à susciter chez chaque compatriote, l'envie et l'ardeur d'échanger autour de la même table avec détermination.

A la tête de femmes et d'hommes, dont la majorité n'a pas fêté ses cinquante ans, à aucun moment, nous n'avons perdu de vue que nous sommes une chance pour nous-mêmes d'écrire une page de l'histoire qui sertira notre passage de lauriers. Nous nous sommes ainsi vus au service de la Guinée, une équipe qui, enfin donne un sens aux ambitions des Guinéens de vivre dans une République où seules les lois déterminent les échelles de la vie en communauté.

Au cours de cette année, nous nous sommes employés avec ferveur à adopter des lois, des résolutions et à faire des recommandations

qui réconcilient les Guinéens, qui domptent les inégalités sociales, qui donnent et renforcent chez chaque citoyen le sentiment d'être un maillon essentiel de la chaîne nationale. Dans cet effort, nous nous sommes facilement exprimés et non sans enthousiasme, sur certaines interpellations de nos concitoyens, qui concernent notamment la loi sur le contenu local, la loi sur l'aide juridictionnelle, la loi sur la fonction publique locale ou celle de la protection des victimes.

Les Conseillers ont, de façon constante et déterminée, développé le sentiment que la réussite du CNT se jugera à l'aune des réponses pertinentes et structurantes qu'ils apporteront aux clameurs et aux interrogations de la nation sur la gestion de l'avoir public, l'exploitation responsable des fabuleuses richesses minières, la promotion des droits sociaux, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la prééminence de la justice, boussole stratégique de la vie nationale.

C'est dans ce sens, que s'ouvre l'agenda du CNT pour l'année 2023. Une année au cours de laquelle, l'engagement des conseillers nationaux sera d'airain et s'exprimera dans l'élaboration d'une Constitution qui se voudrait à la dimension de l'attente nationale. Pour une fois, ceux qui préparent la Guinée au retour à l'ordre constitutionnel, se sont volontairement exclus des futures joutes électorales. On peut dès lors mesurer combien le travail sera impartial, mais surtout toute la dose de patriotisme qui s'imprimera sur le nouveau Code social qui s'annonce. Une Constitution dont les contours et l'essence résisteront à toute tentative de tripatouillage. Notre idéal consistera à doter le pays d'un arsenal juridique harmonieux qui résistera au temps et aux manies des hommes.

Ce mot que j'esquisse ne se veut pas que de dénoncer les maux de notre société, il n'est non plus de ces mots de Sisyphe ahanant sur le flanc de la montagne avec l'interminable pierre. Ce mot est le signe de mon autre engagement au service de la nation, c'est le verbe qui traduit ma volonté d'appuyer les efforts de refondation du CNRD, un autre gage de contribuer à restituer aux Guinéennes et aux Guinéens le droit de rêver et l'assurance que les défis de la démocratie et du développement peuvent être relevés.

Hémicycle du Palais du peuple



Selon les dispositions de l'article 57 de la charte de la transition et du Règlement Intérieur dans son titre II, les missions, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Transition sont définis comme suit :

1- MISSIONS DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Telles que définies par la Charte de la Transition en son article 57, les missions du CNT se présentent comme suit :

- Élaborer et soumettre pour adoption, par référendum le projet de Constitution ;
- Élaborer, examiner et adopter les textes législatifs ;
- Suivre la mise en œuvre de la feuille de route de la Transition ;
- Contribuer à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme et des libertés publiques ;
- Contribuer à la réconciliation nationale.

2- ORGANISATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Les organes du CNT sont :

- Le Président du CNT ;

- Le Bureau du CNT ;
- Les Commissions permanentes.

Le Bureau du CNT comprend :

- Le Président ;
- Une première Vice-présidente ;
- Un second Vice-président ;
- Quatre Secrétaires parlementaires dont deux (2) femmes.

L'institution parlementaire est composée de huit (8) commissions permanentes au sein desquelles sont repartis les 81 Conseillers nationaux, excepté le Président du CNT. Ce sont :

- La Commission Constitution, Lois organiques, Administration publique, Organisation judiciaire ;
- La Commission Plan, Affaires financières et Contrôle budgétaire ;
- La Commission Affaires économiques et Développement durable ;
- La Commission Défense, Paix et Sécurité ;
- La Commission Affaires étrangères, Guinéens de l'étranger et Coopération internationale ;
- La Commission Santé, Éducation, Affaires sociales et culturelles ;
- La Commission Réconciliation, Droits de l'Homme, Justice, Communication, Information ;
- La Commission spéciale permanente Contrôle et Comptabilité.

ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

Le Conseil National de la Transition est appuyé par une administration parlementaire composée d'un Secrétariat général et de neuf (9) directions opérationnelles que sont :

- Direction des Ressources humaines
- Direction des affaires financières et comptable
- Direction des services législatifs
- Direction de la Communication et de l'information
- Direction de la Coopération internationale
- Direction du Protocole
- Direction des services informatiques
- Direction du patrimoine et moyens généraux
- Direction des affaires juridiques et de la légistique

CABINET DU PRÉSIDENT DU CNT

Le Cabinet du Président du Conseil National de la Transition comprend :

- Un Directeur de Cabinet ;
- Une Directrice Adjointe de Cabinet ;
- Une Cheffe de Cabinet ;
- Des Conseillers du Président du CNT ;
- Une Cellule de communication et de digitalisation ;
- Un attaché de Cabinet ;
- Un secrétariat particulier ;
- Un aide de camp ;
- Des assistants.

3- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Les instances du CNT sont :

- La séance plénière ;
- La Réunion du Bureau ;
- La Conférence des Présidents.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Elle est l'instance suprême de décision du CNT. Elle réunit l'ensemble des Conseillers nationaux. La plénière est compétente pour délibérer sur toutes les matières relevant des pouvoirs et attributions que confère la Charte de la Transition au CNT.

Elle adopte les lois, les résolutions et les recommandations.

Les questions orales et écrites sont posées aux membres du Gouvernement lors des plénières.

Le Règlement Intérieur du CNT prévoit que le discours de politique générale du Gouvernement soit présenté par le Premier ministre.

LA RÉUNION DU BUREAU DU CNT

Elle est l'instance de direction et d'exécution des décisions du CNT.

Elle détermine les modalités d'application des dispositions du Règlement Intérieur, du Règlement financier, du Règlement administratif, ainsi que celles du statut particulier du personnel administratif.

Le Bureau du CNT se réunit une fois par semaine sous l'autorité du Président. En cas d'empêchement du Président, la réunion est présidée par l'un des Vice-présidents suivant l'ordre de préséance.

Le Bureau peut également se réunir toutes les fois que les circonstances l'exigent sur initiative du Président ou à la demande de la majorité simple de ses membres. Dans les deux cas, la réunion est convoquée par le Président du CNT.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Elle est l'instance d'organisation des travaux du CNT, prépare et présente à la Plénière, les projets d'ordre du jour des séances ainsi que le chronogramme des travaux de commissions.

La conférence des Présidents réunit :

- Le Président du CNT ;
- Les Vice-Présidents ;
- Les Présidents des Commissions permanentes ;
- Le représentant du Président de la Transition en charge des relations avec le CNT ;
- Le Secrétaire général du CNT ;
- Le Rapporteur de la Commission plan, affaires financières et contrôle budgétaire, qui est le Rapporteur général du CNT.



LE BUREAU DU CNT



Dansa **KOUROUMA**
Président



Maïmouna **YOMBOUNO**
1^{ère} VICE PRÉSIDENTE



Sény Facinet **SYLLA**
2^{ème} VICE PRÉSIDENT



Yamoussa **SIDIBÉ**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Mory **DOUNOH**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Fanta **CONTÉ**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Maïmouna **BARRY**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

RESPONSABILITÉ - INTÉGRITÉ - IMPARTIALITÉ



Maïmouna **YOMBOUNO**
1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE



Dansa **KOUROUMA**
PRÉSIDENT



Sény Facinet **SYLLA**
2^{ème} VICE-PRÉSIDENT



Yamoussa **SIDIBÉ**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Mory **DOUNOH**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Fanta **CONTÉ**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Maïmouna **BARRY**
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE



Mohamed Aly **THIAM**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSTITUTION, LOIS ORGANIQUES, ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ORGANISATION JUDICIAIRE.



Hamidou **CAMARA**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PLAN DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE.



Alpha Abdoulaye **DIALLO**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.



Pépé Roger **SAGNO**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉFENSE, PAIX ET SÉCURITÉ.



Sorel **KEITA**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES, GUINÉENNES DE L'ÉTRANGER ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.



Hassane **BAH**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SANTÉ, ÉDUCATION, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES.



Abdoul Karim **DIOUBATÉ**
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RÉCONCILIATION, DROITS HUMAINS, JUSTICE, COMMUNICATION ET INFORMATIONS.



Hawa **BANGOURA**
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SPÉCIALE PERMANENTE CONTRÔLE COMPTABILITÉ.



Fingui **CAMARA**
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Mohamed **KABA**
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FINANCE.



Aissata **CAMARA**
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Mohamed Victor **BANGOURA**
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Tiguidanké **TRAORÉ**
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



Massoud **BARRY**
VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SANTÉ - ÉDUCATION.



Jacques **BOSTON**
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RÉCONCILIATION.



Fatima **CAMARA**
RAPPORTEUSE DE LA COMMISSION FINANCE.



Jean Paul **KOTEMBÉDOUNO**
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Saran **TRAORÉ**
RAPPORTEUSE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Bademba **BALDÉ**
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Dominique **KPOGHOMOU**
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



Sékou **DORÉ**
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION SANTÉ - ÉDUCATION.



Asmaou **BARRY**
RAPPORTEUSE DE LA COMMISSION RÉCONCILIATION.



Makhoudia **SÈNE**
RAPPORTEUSE DE LA COMMISSION SPÉCIALE COMPTABILITÉ.



Abdoulaye Dima **DABO**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Mansa Moussa **SIDIBÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Aboubacar Koly **KOUROUMA**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Mamadou Bailo **DIALLO**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Abdoulaye **KEITA**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Fatoumata Lamarana **BAH**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Mamadi **KABA**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Sayon **MARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Ahmed Tidiane **SYLLA**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Mamadou Fadja **BALDÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Mohamed **TRAORÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSTITUTION.



Bangaly Djénissa **KOUROUMA**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Lanceny **CHERIF**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Andéga Gilbert **CAMARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Nguouamu Fabara **KONÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



André **BANGOURA**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Fatoumata Holo **KABA**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Aissatou **DIALLO**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Mohamed Naby **SYLLA**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Marlame **TOURÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Ismaël **CONDÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCE.



Aminata **BAH**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Mohamed Lamine **BANGOURA**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Aissata Mariama **SOUMAH**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Aboubacar Sidiki **MARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Yamoussa **TOURÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Fatoumata Yebhe **BAH**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Lansana **FOFANA**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Mama Sany **BÉAVOGUI**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Bangaly **CHERIF**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Mamady **KABA**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES.



Amadou **KABA**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Amadou **SOW**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Laye Banfa **CONDÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Salia **CAMARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Maïmouna **SIDIBÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Sény **CAMARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Dorcas Nema **DIONE**
MEMBRE DE LA COMMISSION DÉFENSE.



Sény **TONAMOU**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



Abou **KABA**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



Aliou Badra **THIAM**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



Fatoumata **DIALLO**
MEMBRE DE LA COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES.



Mohamed Lamine **DIALLO**
MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ - ÉDUCATION.



Ismaël Kabacé **SAMOURA**
MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ - ÉDUCATION.



Hawa **DIAKITÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ - ÉDUCATION.



Mohamed Lamine **DIALLO**
MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ - ÉDUCATION.



Kabinet **CAMARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION RÉCONCILIATION.



M'hamawa **SOUMARO**
MEMBRE DE LA COMMISSION RÉCONCILIATION.



Amadou **TOGBA**
MEMBRE DE LA COMMISSION RÉCONCILIATION.



Aboubacar Sidiki **CISSÉ**
MEMBRE DE LA COMMISSION SPÉCIALE COMPTABILITÉ.



Mamady Fonfo **CAMARA**
MEMBRE DE LA COMMISSION SPÉCIALE COMPTABILITÉ.

CNT : une institution sensible au genre

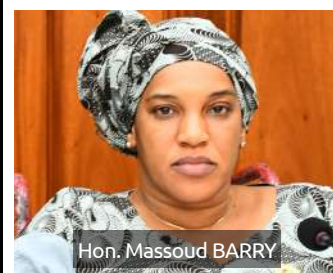
La prise en compte de la représentativité des femmes aux instances de prises de décisions est une réalité au sein du Conseil National de la Transition. Composé de 81 membres dont 25 femmes, l'organe législatif de la Transition fait de la promotion du genre, un point d'honneur. Les femmes sont fortement présentes dans les différents organes de gouvernance de l'institution.



Hon. Hawa BANGOURA



Hon. Tiguidanké TRAORÉ



Hon. Massoud BARRY



Hon. Saran TRAORÉ



Hon. Asmaou BARRY



Hon. Fingui CAMARA



Hon. Aissata CAMARA

D'abord, au sein du Bureau exécutif, sur sept (7) membres, trois (3) sont des femmes. Il s'agit de la première Vice-présidente, Hadja Maimouna YOMBOUNO, des secrétaires parlementaires, Honorables Fanta CONTE et Maimouna BARRY. Jamais dans l'histoire du Parlement, une femme n'avait occupé le poste stratégique de Rapporteur général. Aujourd'hui, c'est l'Honorable Fatima CAMARA qui assure cette fonction avec brio. Faut-il préciser qu'elle est également, rapporteure de la commission du Plan, des affaires financières et du contrôle budgétaire.

Dans les huit (8) commissions permanentes du CNT, les femmes occupent un poste de Présidente et de quatre (4) postes de Vice-présidentes. Il s'agit des Conseillères nationales Hawa

BANGOURA, Présidente de la Commission spéciale permanente Contrôle et Comptabilité, Fingui CAMARA, Vice-présidente de la Commission Constitution, Lois Organiques, Administration Publique et Organisation Judiciaire, Aissata CAMARA, Vice-présidente de la Commission des Affaires Économiques et Développement Durable, Tiguidanké TRAORE, Vice-présidente de la Commission Affaires Étrangères, Guinéens de l'étranger et Coopération Internationale, Massoud BARRY, Vice-présidente de la Commission Santé, Éducation, Affaires Sociales et Culturelles.

Parmi les rapporteurs des commissions permanentes figurent aussi trois Conseillères nationales. Outre la rapporteure générale Fatima CAMARA, ce sont :

les Conseillères nationales Saran TRAORE, rapporteure de la Commission des affaires économiques et développement durable et Asmaou BARRY, rapporteure de la Commission Réconciliation, Droits Humains, Justice, Communication, Information. Les femmes parlementaires sont très actives sur le terrain en faveur des personnes vulnérables. Dans la même optique, le CNT a mis en place le Caucus des femmes parlementaires pour porter la voix des Guinéennes dans le cadre de législations favorables à l'égalité des sexes.



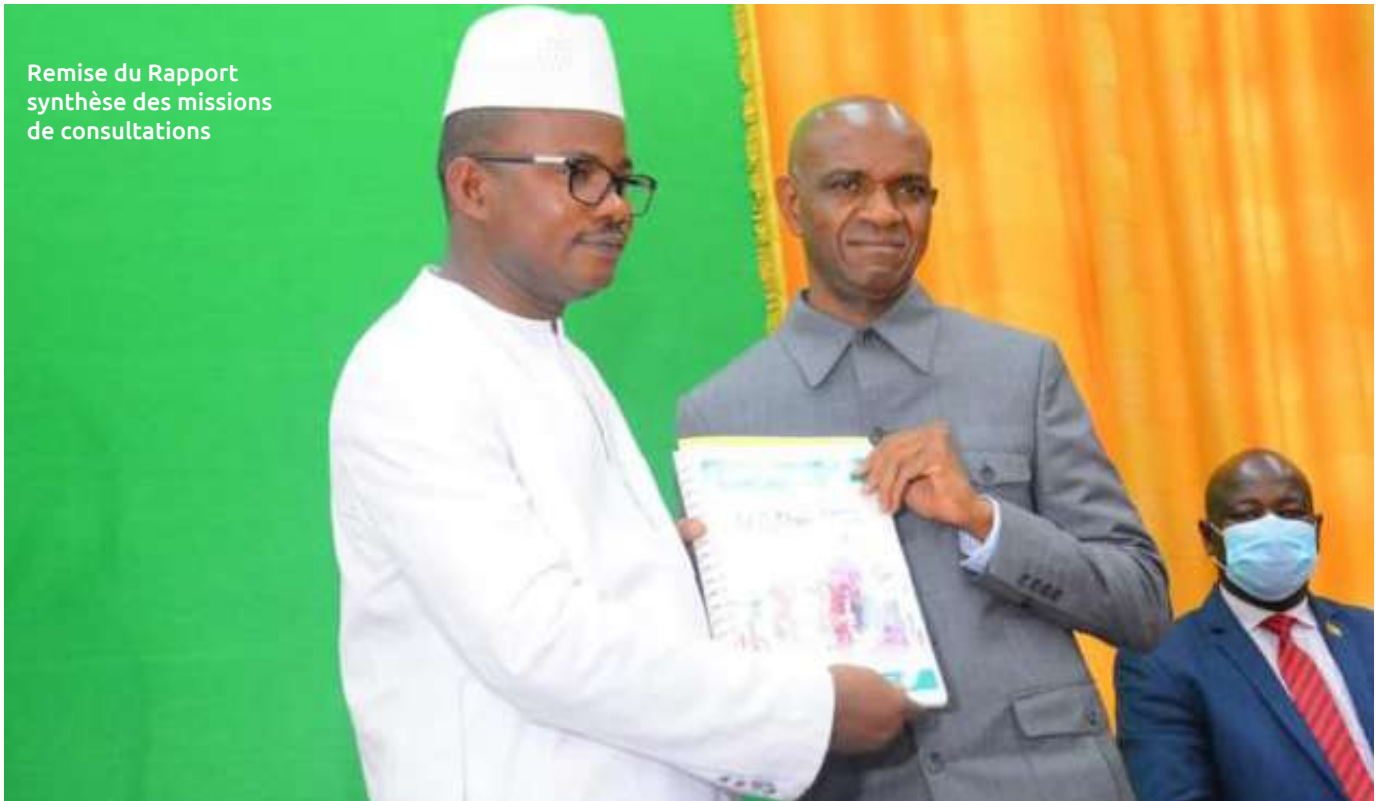


Hadja Maimouna YOMBOUNO

1^{ère} Vice-Présidente du Conseil National
de la Transition

Missions de consultations des populations : l'initiative qui a balisé le chemin du CNT

Remise du Rapport synthèse des missions de consultations



Pour mener à bien la mission qui leur est assignée par la Charte de la Transition en son article 57, les Conseillers nationaux se sont inscrits dès leur installation dans une démarche participative. C'est dans cette optique que l'organe législatif de la Transition sous le leadership de son Président Dr Dansa KOUROUMA, a initié des missions de consultations des populations à la base. L'objectif de la tournée était d'aller recueillir sur toute l'étendue du territoire national, les préoccupations des populations et s'imprégner des réalités de la Guinée profonde en prélude à l'élaboration de la nouvelle Constitution.

Du 27 février au 9 mars 2022, sous l'impulsion du CNRD, les missionnaires, répartis en 17 équipes ont sillonné les 33 préfectures et les 6 communes de la ville de Conakry, à la rencontre des Guinéennes et Guinéens. Les échanges entre les Conseillers nationaux et les populations ont porté essentiellement sur la perception et les principales attentes de celles-ci par rapport à la conduite de la Transition, l'organisation territoriale et la gouvernance administrative, la réconciliation nationale, le régime politique à adopter, les chantiers et les grandes étapes de la Transition.

Au total, 25.000 Guinéens ont été directement touchés par cette opération. L'initiative première du genre, a permis aux Conseillers nationaux de mieux appréhender le rôle de législateur.

Globalement satisfaites des premières actions posées par les nouvelles autorités du pays, les populations encouragent la poursuite des efforts de lutte contre les pratiques qui ont par le passé, compromis le développement et la cohésion sociale. Elles estiment que la justice, la paix et l'unité nationale sont essentielles et incontournables pour le développement de la Guinée.

En outre, plusieurs de nos compatriotes pensent qu'il y a trop de partis politiques en Guinée et sont donc favorables à la réorganisation du paysage

politique. Nombre d'entre eux estiment que le bipartisme serait l'une des solutions au repli identitaire. À propos de la durée de la transition, la tendance exprimée est de trois (3) à cinq (5) ans. Cependant, un certain nombre se sont prononcés sur des extrêmes d'un (1) an, deux (2) ans et même de dix (10) ans.

Concernant la candidature indépendante aux élections, la majorité des intervenants pense que ce ne serait pas une bonne idée dans la mesure où les candidatures seraient pléthoriques et que des individus peu crédibles pourraient se lancer à la conquête du pouvoir. Le régime de type semi présidentiel semble convenir à la majorité des intervenants. S'agissant de la limitation d'âge, de nombreux Guinéens pensent que ce serait une exclusion d'une frange de la population.

Les Guinéens demandent au CNRD de promouvoir et d'impulser la dynamique de réconciliation nationale. À l'unanimité, les populations rencontrées ont souligné que c'est la toute première fois de notre histoire qu'elles sont consultées pour donner leurs avis et attentes sur la vie et le devenir de la Nation. Les autorités administratives et locales à tous les niveaux, et les populations rencontrées ont facilité le déroulement de la mission. Elles ont également sollicité que de telles initiatives continuent.



Le Caucus des femmes du CNT

La problématique de la promotion du genre est devenue depuis ces dernières décennies l'épicentre des débats dans les grandes rencontres internationales. Cette question préoccupe les décideurs mais aussi les populations, au regard de la nécessité de la prise en compte de l'égalité entre les sexes et de la promotion des objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2020 – 2030.

Pour y arriver, le Conseil National de la Transition a mis en place le Caucus des femmes parlementaires, le 23 mai 2022 à Kindia avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La résolution consacrant sa création a été adoptée en plénière, le 29 juillet 2022 à l'unanimité des Conseillers nationaux. L'objectif du Caucus consiste entre autres à accroître la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions et leur participation qualitative au pouvoir législatif, la défense des droits des femmes et leur épanouissement dans l'espace public.

À l'occasion de la plénière consacrée à l'adoption de la résolution sur le caucus, l'honorable Mariam TOURÉ, Secrétaire générale de cette structure, s'est réjouie de la création au sein du Conseil National de la Transition, d'une organisation des femmes Conseillères appelée Caucus des femmes du CNT (CF-CNT). **« Ce Caucus est issu de la volonté librement exprimée de ses membres, sans distinction d'opinions, d'appartenance politique, de religion ou d'ethnie. Il constitue l'organe représentatif des Conseillères nationales dans le réseau**



Hon. Aminata BAH
Présidente du Caucus des femmes du CNT

des femmes parlementaires de la CEDEAO, de l'Union africaine, de la Francophonie et de l'Union interparlementaire ».

Le Caucus des femmes parlementaires est composé de :

- Un bureau exécutif ;
- Un directoire ;
- Une commission égalité homme-femme et intégration genre ;
- Une commission plaidoyers et renforcement de capacités ;
- Une commission communication et relations extérieures ;
- Une commission affaires sociales ;
- Une commission contrôle interne.

À terme, le Caucus devra contribuer à la réalisation d'une chaîne de gouvernance du pouvoir législatif à travers la consultation accrue des femmes en politique, l'accès équitable des Conseillers et des Conseillères aux informations, aux formations et aux ressources, le développement du leadership féminin en politique.



Hon. Mariam TOURÉ
Secrétaire générale du Caucus des femmes du CNT





GROUPE GUICOPRES

La synergie de nos compétences à votre service

Depuis sa création 1998, le GROUPE GUICOPRES est rapidement devenu un acteur Guinéen incontournable des secteurs de la construction, de l'immobilier, du transit et du commerce ; ceci à travers les quatre filiales qui le composent : GUICOPRES-BTP, KAKANDE-IMMO, NALOU-TRANSIT, GUICO MULTISERVICES INTERNATIONAL.



GUICOPRES BTP



KAKANDE IMMO



**NALOU
TRANSIT**



GMI
GUICO MULTISERVICES
INTERNATIONAL

GROUPE GUICOPRES S.A Kagbelen ,commune de hubaine de Dubreka BP : 2150 –
Tel : +224 655 44 00 00
info@groupe-guicopres.com
www.groupe-guicopres.com
Conakry / Rép. de Guinée

*“La synergie de nos compétences
à votre service”*

Les infrastructures, créneau essentiel pour le développement d'une nation





Célébration des 100 jours du CNT



Au terme de 100 jours d'exercice, le Conseil National de la Transition a marqué un arrêt pour dresser le bilan et planifier des actions à dérouler conformément aux missions qui lui sont assignées par la Charte de la Transition.

Après une cérémonie solennelle organisée à cet effet, les Conseillers nationaux ont mené une série de rencontres avec les différentes entités de la vie nationale à travers des tables rondes, des panels et conférences-débats dans les universités publiques et privées. Des initiatives qui ont permis aux membres de l'organe législatif de la Transition, d'établir un contact direct avec les acteurs de la société civile, du syndicat, du patronat, des sages, des religieux, des représentants des coordinations régionales, des chefs de quartiers et élus locaux, des partis politiques, des jeunes leaders de la ville de Conakry ainsi que des étudiants et encadreurs d'une dizaine d'universités publiques et privées

de Conakry et de l'intérieur du pays. Au cours de ces différentes rencontres, les Conseillers nationaux ont exposé les acquis des 100 premiers jours d'activités. Il s'agit notamment de :

- L'adoption du Règlement Intérieur ;
- La mise en place du Bureau exécutif et des organes de gouvernance ;
- Les missions de consultation des populations guinéennes sur l'ensemble du territoire national assorti d'un rapport synthèse remis au Président de la Transition. L'objectif pour les Conseillers nationaux était entre autres de recueillir des avis de leurs interlocuteurs en prélude à la rédaction de la nouvelle Constitution ;
- Le vote de la loi d'autorisation

de ratification de (8) ordonnances ;

- L'adoption de la résolution sur la durée de la transition ;
- Le vote de plusieurs accords de prêts pour le financement de projets de développement ;
- La mise en place du Caucus des Conseillères nationales pour la promotion du genre avec à la clé, le positionnement des femmes dans les instances de prise de décisions ;
- L'assainissement du fichier du personnel parlementaire ;
- La tenue d'une vingtaine d'audiences accordées aux diplomates et représentants d'institutions internationales ;
- La relance de la diplomatie parlementaire à travers quatre (4) missions parlementaires à l'étranger.



Université Kofi Annan de Guinée



Rencontre avec les acteurs sociaux



Université Général Lansana CONTÉ de Sonfonia



Rencontre avec les jeunes Leaders



Rencontre avec les élus locaux



ISIC de Kountia



Université Gamal Abdel Nasser de Conakry



Forum inter-religieux : l'autre exploit du CNT pour la réconciliation nationale

Le CNT a organisé un Forum inter-religieux avec l'appui du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) les 14 et 15 juillet 2022. Objectif, consolider la quiétude sociale à travers la coexistence pacifique entre les religions et surtout l'implication active des leaders religieux pour une Transition inclusive et réussie en Guinée.

Ils étaient plus de 200 participants venus des quatre régions naturelles du pays ainsi que du Sénégal, du Mali et du Royaume du Maroc à prendre part aux travaux qui se sont déroulés durant deux jours au Palais du peuple.

Dans son allocution, le Président du Conseil National de la Transition a invité les participants à jouer pleinement leur partition pour une Guinée reconciliée.

« Ce forum doit faire admettre par tous les croyants mais surtout les chefs religieux, que nous avons une responsabilité collective d'interpréter les textes sacrés dans le sens de

la crainte d'Allah, de l'accomplissement du bien, celui de promouvoir les valeurs spirituelles de l'amour, de la dignité, de la justice et de la paix. Votre responsabilité est totale et entière pour la réalisation d'une transition réussie. C'est-à-dire, irréversible, inaltérable et tournée vers le retour à une vie constitutionnelle normale, garant

de la perpétuité institutionnelle. Que la crainte d'Allah nous domine et nous éloigne du démon de la division, du mal et de la violence afin que nous vivions dans l'harmonie des siècles et des siècles ».

Ce forum a pris fin par de fortes recommandations qui visent à pérenniser la paix et la cohésion sociale en Guinée.



Administration parlementaire : de profondes réformes opérées par le CNT



Souleymane TOURÉ
Secrétaire général du CNT



Dr Kalil Aissata KEITA
Secrétaire général Adjoint du CNT



Depuis l'installation le 5 février 2021, du Conseil National de la Transition et sous le leadership du Président Dr Dansa KOUROUMA, de profondes réformes ont été opérées au sein de l'Administration parlementaire.

Ces réformes visent à impulser une nouvelle dynamique pour une meilleure efficacité dans le travail du personnel administratif de l'institution.

Au nombre des actions en cours, il y a entre autres :

- La bancarisation des salaires de tous les travailleurs parlementaires ;
- La poursuite de l'affiliation du personnel parlementaire à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ;
- Le contrôle des effectifs et l'évaluation des compétences à travers la mise en place d'une commission indépendante de vérification physique des travailleurs suivi du recrutement d'un cabinet d'expertise pour le contrôle des documents administratifs et l'audit des procédures

administratives ;

- L'harmonisation des traitements et avantages des travailleurs selon les échelons et grades ;
- L'élaboration d'une nouvelle grille salariale, des plans de redéploiement et de carrière des travailleurs ;
- L'audit fonctionnel de l'infirmerie et la mise à disposition d'une ambulance ;
- L'extraction du fichier des abandons, doublons et des décès ;
- La mise en place de deux commissions dont une pour la passation et l'autre pour le contrôle des marchés publics ;

L'ensemble de ces réformes devront concourir à l'amélioration substantielle des conditions de vie et de travail du personnel parlementaire.

Le CNT fait l'autopsie du système éducatif guinéen



Le Conseil National de la Transition (CNT) passe au « scanner » les problèmes qui minent le système éducatif en Guinée, en présence des partenaires techniques et financiers (PTF) et des partenaires sociaux (syndicats). De mémoire de Guinéen, c'est une première dans l'histoire du Parlement. Les trois Ministres en charge de l'Éducation nationale, à savoir la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, le Ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation et le Ministre de l'Enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'emploi, ont passé six (6) heures d'horloge pour répondre aux questions des Conseillers nationaux.

Préoccupé par les résultats catastrophiques des examens nationaux session 2021-2022, le CNT a organisé un débat constructif sur le système éducatif guinéen le 24 août 2022 à l'hémicycle du Palais du peuple. Comment comprendre ces faibles taux d'admission aux différents examens nationaux session 2021-2022 : 17,6 % au CEE, 15 % au BEPC et 9,7 % au baccalauréat ?

Au regard de ce constat inquiétant, les Conseillers nationaux se sont évertués à poser ce diagnostic et proposer des solutions urgente pour une meilleure

qualification du système éducatif.

Dans son discours d'ouverture de la plénière sur le système éducatif, Dr Dansa KOUROUMA a rappelé que l'enseignement doit avoir pour objectif fondamental de produire des ressources humaines qualifiées, capables de répondre aux besoins de développement de la Guinée.

Comme à ses habitudes, dans un langage franc et direct, le Président du CNT s'est insurgé contre des pratiques dans la gestion de l'éducation dans certaines écoles. Il a tenu à rappeler que :

« si les bâtiments appartiennent aux fondateurs d'écoles, les enfants aux parents, le programme éducatif quant à lui appartient à l'État. Il conviendrait donc que les établissements privés appliquent ce programme et veillent à ce que l'apprentissage fasse des enfants, de bons républicains ayant des droits et des obligations ».

Il a par ailleurs énuméré quelques insuffisances à savoir :

- Le faible niveau des enseignants ;
- La faible allocation et mauvaise utilisation du budget de l'éducation nationale ;
- L'insuffisance d'infrastructures et de mobiliers scolaires ;
- L'inadéquation entre les programmes de formation et les besoins du marché de l'emploi ;
- Les disparités dans le déploiement des enseignants sur le territoire national etc.

Ce sont plus de soixante-dix (70) questions qui ont été posées aux trois Ministres par les Conseillers nationaux.

Invitée à prendre part aux débats, la Présidente du Parlement des enfants de Guinée a interpellé les ministres en charge de l'éducation nationale sur la faible scolarisation des enfants, surtout des jeunes filles. Mariame Diallo a plaidé pour le respect et la promotion du droits des enfants dans les concessions scolaires.

Au titre des réponses apportées, on y trouve entre autres, la rénovation et l'équipement des infrastructures scolaires et universitaires, le recrutement et la formation des formateurs, la diversification des filières de formation, la digitalisation et l'accompagnement des apprenants notamment du supérieur à travers la revalorisation substantielle des bourses.

Ces débats ont été sanctionnés par l'adoption de quarante recommandations.

Le Président du CNT a indiqué que cette initiative se poursuivra tout au long de la Transition avec d'autres départements ministériels, conformément à l'article 57 de la Charte en son alinéa 3, notamment sur le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de la Transition.



Hon. Mariame DIALLO
Présidente du Parlement des enfants
de Guinée



Pr Hassane BAH
Président de la Commission Santé, Éducation,
Affaires sociales et culturelles du CNT





Retraite à Mafèrinyah : le CNT se dote d'un Plan stratégique et opérationnel (PSO)



Du 23 au 25 novembre 2022, l'organe législatif de la Transition s'est doté, à Maferinyah, d'un gouvernail qui le guidera dans la bonne direction. Les priorités des Guinéens sont nombreuses. Le but du CNT réside dans la satisfaction de leurs aspirations et exigences légitimes.

Parmi ces nombreuses attentes prioritaires, figure l'élaboration d'une Constitution qui sera le véritable miroir du peuple de Guinée. Le débat d'orientation constitutionnelle (DOC) permettra la participation active des populations dans l'élaboration

d'une Loi fondamentale qui leur ressemble et les rassemble.

En venant à Maferinyah, les Conseillers nationaux, au premier rang desquels, Dr Dansa KOUROUMA, étaient tous conscients de la dimension des enjeux de l'heure. Sous la direction du Président du CNT, ils ont mis trois jours pour minutieusement examiner le Plan stratégique et opérationnel du Conseil National de la Transition.

Ce PSO du CNT constitue un cadre répondant aux buts suivants :

- Doter le Conseil National de la Transition (CNT) d'un outil de gestion, d'anticipation, de

coordination et de mobilisation des ressources pour la période concernée ;

- Offrir aux différentes commissions permanentes du CNT et à l'Administration parlementaire un cadre de référence pour la conception et la conduite de leurs actions, conformément à leurs attributions.

Le Plan stratégique et opérationnel apporte donc une visibilité claire sur les différentes actions à mener et le chronogramme de leur réalisation.

Team Building : se forger un esprit d'équipe pour donner le bon exemple

L'autre aspect majeur de la retraite de Mafèrinyah est le fait que les Conseillers nationaux aient pu davantage renforcer leurs liens interpersonnels à travers un Team Building.

L'objectif consiste à montrer à l'opinion qu'une véritable union nationale est possible et mutualiser les chances de réussite au Parlement. Cet exercice, à travers des activités socioculturelles et sportives, a permis une communion intergénérationnelle, interculturelle, intercommunautaire de l'ensemble des membres de la Représentation nationale. Au terme de cette activité, les Conseillers nationaux ont été certainement revigorés à bloc pour servir dans l'esprit de la devise du CNT : responsabilité, intégrité et impartialité.



Promotion des Droits de l'Homme : le CNT y travaille



Dans le domaine de la promotion des Droits de l'Homme, le Conseil National de la Transition a posé de nombreux actes salutaires. Il s'agit notamment de l'atelier d'appropriation des recommandations issues de l'Examen périodique universel des Droits de l'Homme (EPU) organisé le 29 novembre 2022 à Conakry en collaboration avec le collectif des ONG de défense des Droits humains pour l'examen périodique universel des Droits de l'Homme.

L'objectif de cet atelier a été de permettre aux membres de l'organe législatif de la Transition d'avoir une connaissance approfondie des 203 recommandations retenues par la Guinée, notamment celles qui relèvent du domaine de la législation. En lançant les travaux, le deuxième Vice-président du Conseil National de la Transition Elhadj Facinet Sény SYLLA a indiqué que c'est une opportunité pour les membres du CNT de

mieux cerner les enjeux liés à la mise en œuvre desdites recommandations avec à la clé, un meilleur suivi par le CNT, de la feuille de route du Gouvernement en matière de respect des droits de l'Homme.

Pour Souleymane SOW, Directeur exécutif d'Amnesty international Guinée, le CNT a un rôle prépondérant dans ce processus. Il dira que parmi, les 33 recommandations prioritaires sur les 203, beaucoup concernent le législatif. Il s'agit entre autres de la loi portant promotion et protection des défenseurs des Droits humains et lanceurs d'alerte, la révision de la Loi 013 régissant les associations, la ratification de certains protocoles additionnels, des traités auxquels la Guinée a souscrit.

À rappeler que l'examen périodique universel (EPU) a été établi par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 15 mars 2006 et qui est à l'origine de la création du Conseil des droits

de l'Homme. Ce processus, basé sur la coopération, a permis, fin octobre 2011, d'examiner la situation des Droits de l'Homme des 193 États membres de l'ONU.

L'objectif ultime de l'EPU est d'améliorer la situation des droits de l'Homme dans tous les pays et de traiter des violations des droits de l'Homme, où qu'elles se produisent.

L'autre bilan à mettre à l'actif du CNT en matière des droits de l'Homme, c'est la participation d'une délégation de l'institution à la rencontre régionale de plaidoyer des parlementaires des pays SWEDD pour le renforcement des engagements en faveur de l'autonomisation des femmes et la capture du dividende démographique, tenue à Nouakchott, capitale de la Mauritanie.

Cette rencontre régionale a eu pour objectif de renforcer le plaidoyer des parlementaires des pays du projet SWEDD pour la mise en place de cadres institutionnels (des textes législatifs et réglementaires initiés et/ou révisés) et de contextes socioculturels donnant davantage de garantie en contribuant efficacement à une autonomisation durable des femmes/filles et à une capture accélérée du dividende démographique (DD).

À cette occasion, il a été rappelé le contexte politique en Guinée, l'action parlementaire du CNT en faveur de l'autonomisation de la femme, les avancées notables enregistrées avec la mise en place du Caucus des femmes du CNT, l'adoption de lois relatives à la protection des droits à l'éducation et à la santé des filles, à l'accès à la justice à travers la loi portant aide juridictionnelle, le contenu local et la loi portant protection des victimes et autres personnes en situation de risque.



Elhadj Sény Facinet SYLLA

2^{ème} Vice-Président du Conseil National
de la Transition



Le grand oral du Premier Ministre

Dans l'esprit de la Charte de la Transition et pour l'équilibre du jeu démocratique, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a présenté le 14 décembre 2022, la politique générale du Gouvernement au Conseil National de la Transition. À travers ce grand oral, Dr Bernard Goumou a fait un état des lieux de la situation socio-politique du pays, avant de décliner les axes stratégiques de la feuille de route du Gouvernement.

Dans son discours, Dr Bernard GOUMOU dira que les institutions qui émaneront de cette Transition seront la résultante d'élections crédibles et transparentes, acceptées de tous. Pour y arriver, des préalables tels que la refondation de l'État, la sauvegarde des valeurs républicaines, la réconciliation nationale et la pose des bases d'un développement durable au regard de l'extrême fragilité de l'État, s'imposent.

A la lumière de ce qui précède et à la lueur des initiatives du Président de la Transition, Colonel Mamadi DOUMBOUYA, allant dans le sens de la bonne gouvernance, notre pays n'est

plus à la marge des institutions internationales. En témoignent de nombreuses actions des partenaires de la Guinée en cette période de Transition. À savoir :

- L'octroi d'une aide budgétaire de 8 millions de dollars US par la République Populaire de Chine, lors du dernier sommet Afrique-Chine ;
- L'octroi d'une aide budgétaire de 8 millions de dollars US par le fonds saoudien pour l'aménagement de points d'eau à l'intérieur du pays ;
- La signature d'un accord de subvention avec les États-Unis d'Amérique, d'un montant de 23 millions de dollars US dans le cadre du renforcement du système de Santé en Guinée ;

- L'obtention des Droits de Tirages spéciaux (DTS) pour une valeur de 284 millions de dollars US auprès du FMI/Banque mondiale ;
- La signature des plans de travail conjoints (PTC) 2022 avec le Système des Nations-Unies pour un montant total de 86 103 973 de dollars US dont 65 993 268 déjà mobilisés.

Le Premier Ministre a par ailleurs précisé que la Guinée a enregistré un taux de croissance de 4,9% en 2021 et de 5,2% en 2022. Cette performance est supérieure à la moyenne de la sous-région qui est de 3,6%. Tous ces efforts du CNRD et du Gouvernement sont nettement identifiables à travers les actions menées et classées selon la feuille de route du Gouvernement. Ces efforts sont entre autres :

- La promulgation de la Charte de la Transition et son Chronogramme ;
- La mise en place des organes de la Transition à savoir le CNRD, le Gouvernement et le CNT ;
- La mise en place de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), où à ce jour, 150 personnes sont inculpées, 4 dossiers ont été jugés, 35 milliards GNF sont en caution à la BCRG en valeur vénale, 63 dossiers sont en instance et plus de 1200 dossiers sont enregistrés dans les juridictions ordinaires au titre des audiences criminelles et correctionnelles ;
- L'organisation et le démarrage effectif du procès du 28 septembre 2009 après 13 ans d'attente et pour lequel, un tribunal ad hoc a été construit et équipé ;
- Le renouvellement du Conseil supérieur de la magistrature en tant qu'organe disciplinaire et le renforcement de ses capacités ;
- L'organisation des Assises nationales ;
- La mise en place du cadre de dialogue inclusif ;
- L'élaboration du Chronogramme de la Transition en 24 mois, entériné par la conférence des Chefs d'États et de Gouvernements des pays de la CEDEAO ;
- Le démarrage du processus de recensement général de la population et de l'habitat.

S'agissant des questions de sécurité et la lutte contre la criminalité en tous genres, le Gouvernement s'est attaqué au trafic illégal de médicaments, de stupéfiants et à la criminalité faunique qui détruit nos réserves environnementales, forestières, halieutiques et animales. C'est dans ce contexte de lutte qu'il a été saisi et détruit 220 conteneurs de faux médicaments, d'importantes quantités de drogues et 40 tonnes de raies.

En plus de ces nombreux acquis, le Premier Ministre a évoqué le Programme de Référence Intérimaire (PRI) qui fixe le cap de l'action publique sur les trois (3) années à venir (2023-2025). Il constitue pour le Gouvernement, un cadre de Référence guidant toutes les actions pour le développement socio-économique de la Nation. Il inclut toutes les actions pouvant être menées par le Gouvernement pour relever les défis du développement. Des défis d'ordre institutionnel, infrastructurel et transformationnel.

L'incidence budgétaire du PRI évaluée en cohérence avec le cadrage macroéconomique élaboré sur la période de la Transition, est de 90 000 milliards GNF, soit 10 milliards 227 millions de dollars US. Pour la mise en œuvre du PRI, l'État va recourir aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques.

Exhaustive aussi bien dans son contenu que dans sa qualité, la politique générale du Gouvernement n'exclut aucun secteur de la vie de la Nation. Le Premier ministre a enfin invité toutes les institutions, acteurs publics et privés à s'atteler à la réussite de la promotion de la Guinée.



Cohésion au sommet de l'État : le Colonel Mamadi DOUMBOUYA fait une visite surprise aux Conseillers nationaux



Ce mercredi 14 décembre 2022 reste une date mémorable. Les trois piliers de la Transition guinéenne dans un même espace. Pour celui qui comprend le contexte dans lequel, les nouvelles autorités accordent leurs violons pour hisser ce pays au rang des nations où il fait bon vivre, il y a de quoi être fier du sens patriotique de ses dirigeants.

En marge des travaux de présentation de la politique générale du Gouvernement à l'hémicycle, en officier averti de l'armée, le Colonel Mamadi Doumbouya est venu galvaniser ses « troupes ». Arrivé à l'improviste au Palais du peuple, le Président de la Transition a prodigué d'utiles conseils sur les questions de l'heure. Il a mis l'occasion à profit pour partager le déjeuner avec le Président du CNT, Dr Dansa Kourouma avec qui, la proximité et la relation de confiance ne sont plus à démontrer. Ce déplacement du Chef de l'Etat vers les honorables Conseillers nationaux, en ce jour de présentation de discours de politique générale du Premier ministre Dr Bernard Goumou, démontre la complémentarité des piliers de la Transition au sommet de l'État. Cela n'augure-t-il pas de bons présages pour la Guinée ? La réponse est sans doute à l'affirmatif, car croire, c'est gagner d'avance.

Guinée



En application des dispositions de l'article 57, alinéa 2 de la Charte de la Transition, le Conseil National de la Transition a tenu 33 plénières au cours desquelles, il a examiné et adopté une loi organique, 22 lois ordinaires, 3 résolutions et quarante recommandations consacrées à l'Éducation nationale.

Au titre de ces textes de lois figurent entre autres :

- Loi organique portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition ;
- Loi ordinaire portant Abrogation de l'ordonnance N° 2021/005/PRG/CNRD/SGG du 20 septembre 2021 portant prorogation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Loi d'autorisation de ratification de l'accord-cadre entre la République de Guinée et la Banque islamique de développement, relatif au projet de construction de la route Labé-Mali (107 km) ;
- Loi d'autorisation de ratification de l'accord Ligne de financement d'opérations d'importation de biens en provenance des pays arabes, entre la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et la République de Guinée, signé le 1er juillet 2022, pour un montant de cinquante-cinq millions de dollars US (55 000 000 USD) ;
- Loi portant contenu local de la République de Guinée ;
- Loi portant modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale ;
- Loi fixant les règles de protection des victimes, des témoins et des autres personnes en situation de risque ;
- Loi portant aide juridictionnelle ;
- Loi de finances rectificative exercice 2022 ;
- Loi portant Programme de référence interimaire (PRI) ;
- Loi de finances initiale LFI 2023 ;

- Loi d'autorisation de ratification de l'accord (cadre - mandat - assistance technique et Prêt) relatif au projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration des eaux usées de Conakry, entre la Banque islamique de développement (BID) et la République de Guinée ;
- Loi de ratification portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 :

- Ordonnance n°002/PRG/CNRD/SGG du 18 septembre 2021, portant habilitation de la Cour des Comptes et de la Cour suprême à poursuivre leur fonctionnement régulier ;
- Ordonnance n°003/PRG/CNRD/SGG du 21 septembre 2021, portant habilitation de la Haute Autorité de la Communication à poursuivre son fonctionnement régulier ;
- Ordonnance n°006/PRG/CNRD/SGG/2021 du 30 novembre 2021, portant modification de certaines dispositions de la loi organique L/CNT/2013, portant Statut des magistrats ;
- Ordonnance n°007/PRG/CNRD/SGG du 02 décembre 2021, portant création, compétences, organisation et fonctionnement de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) ;
- Ordonnance n°008/PRG/CNRD/SGG du 06 décembre 2021, portant amendement de l'Ordonnance n°2021/007/PRG/CNRD/SGG du 02 décembre 2021, relative à la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) ;
- Ordonnance n°009/PRG/CNRD/SGG du 10 décembre 2021, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), d'un montant équivalent à dix millions de dollars US pour le projet



d'acquisition de vaccins contre la pandémie COVID 19 ;

- Ordonnance O/2021/PRG/CNRD/SGG du 31 décembre 2021 portant Loi de finances initiale 2022 ;
- Résolution sur le chronogramme de la Transition ;
- Résolution relative à la reconnaissance du Caucus des femmes du Conseil National de la Transition ;
- Résolution relative à la promotion du textile guinéen par le Conseil National de la Transition ;

APERÇU SUR QUELQUES TEXTES VOTÉS

Résolution sur le textile guinéen : une première pour promouvoir l'artisanat local

En plénière le 29 juillet 2022, les Conseillers nationaux ont adopté une résolution portant sur la promotion du textile guinéen. Une initiative pionnière dans la promotion de la production locale. Il s'agit d'inciter à la consommation des produits issus des métiers de tissage, filature, teinture et couture en vue de permettre à nos artisans de vivre de leur métier. Cette résolution est exceptionnelle en ce sens que c'est la première fois dans notre pays qu'une Représentation nationale se penche singulièrement sur la situation de nos artisans. Les produits locaux comme le **Leppi**, le **N'gara**, le **Kendili** et les variétés de tissage et teinture reconnues sous le nom "**Forêt sacrée**" constituent une originalité de la culture nationale guinéenne. Les Conseillers nationaux de cette Transition tiennent absolument à valoriser et à promouvoir

ces valeurs intrinsèques de notre patrimoine, quitte à innover par une résolution.

Au moment où ce textile subit de plein fouet l'œuvre des faussaires, entraînant ainsi la paupérisation de nombreuses familles guinéennes qui dépendent en grande partie de ce métier, la résolution du CNT est à saluer.

L'adoption de cette résolution va insuffler une nouvelle dynamique à la promotion et à la production de l'artisanat guinéen.

La loi sur la fonction publique locale : un grand pas dans la décentralisation

Sur le chantier de la Refondation et de la Rectification institutionnelle prônées par le Président de la Transition, Chef de l'État, Chef suprême des armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, la République de Guinée s'est dotée d'une importante loi régissant la fonction publique locale, conférant ainsi plus d'autonomie de gestion et une meilleure structuration aux collectivités locales.

La loi portant statut des fonctionnaires des collectivités locales a été adoptée à la plénière du 9 décembre 2022. Le Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation est l'initiateur de cette loi.

Au regard de l'intérêt que les Conseillers nationaux ont manifestement accordé à cette loi, ils ont travaillé de façon minutieuse et sans répit pour donner à ladite loi, tout le paradigme qui lui sied. De la syntaxe à la sémantique en passant par les moindres éraflures grammaticales, les Conseillers nationaux n'ont pas lésiné sur le temps pour donner la teneur contextuelle que requiert ce texte de loi. Les avantages liés à cette loi sont entre autres, la réduction de l'exode rural et l'immigration clandestine, la lutte contre l'absentéisme et les abandons de poste, la création de l'emploi et l'autonomisation des jeunes filles, garçons et femmes, surtout les personnes vivant avec un handicap.

Se prononçant sur l'article 96 de cette loi qui parle de l'incapacité physique, Dr Dansa KOUROUMA dira qu'il y a des personnes physiquement inaptes mais qui ont un esprit brillant et capables de construire des nations par les idées.

Pour sa part, le Ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Mory CONDE a salué l'adoption de cette loi par les Conseillers nationaux, tout en magnifiant sa place et son importance dans l'arsenal juridique de notre

pays. Ce texte de loi est constitué de dix titres, seize chapitres et cent neuf articles.

Loi portant Contenu local : un véritable instrument de redistribution des richesses nationales

Qualifiée de scandale géologique, la Guinée regorge de nombreuses ressources naturelles qui auraient dû favoriser son développement. Pour jouir pleinement des avantages de l'exploitation de ces ressources, les autorités de la Transition ont à cœur une meilleure répartition des richesses pour la réduction du taux de pauvreté en Guinée, d'où l'élaboration et l'adoption de la loi sur le contenu local.

L'application de cette loi examinée et adoptée le jeudi 22 septembre 2022 permettra :

- L'approvisionnement en biens et services pour tous les secteurs de l'économie nationale ;
- La création de conditions favorables pour la participation du secteur privé national dans les différents projets d'investissements ;
- La création d'un cadre favorable pour la promotion du secteur privé national à travers le transfert de technologies ;
- Le renforcement des capacités des travailleurs guinéens afin d'occuper un large éventail de responsabilités au niveau des projets ;
- La mise en place d'un mécanisme institutionnel de suivi-évaluation des obligations liées au contenu local, en adéquation avec les politiques publiques.





Ansoumane KABA

Président de la Confédération Générale
des Entreprises de Guinée (**CGE-GUI**)

Nous profitons de cette tribune pour rendre un vibrant hommage à la politique de Rassemblement du CNRD à sa tête le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition, qui nous a permis de mettre fin en quelques mois seulement, aux divisions de deux décennies du secteur privé guinéen.

C'est ainsi que dans une synergie d'actions de tout le secteur privé, les premiers chantiers ouverts par le Patronat unifié, la **CGE-GUI** (Confédération Générale des Entreprises de Guinée), après le lancement de ses activités, le 19 mai 2022 ont été :

- 1- La contribution à l'élaboration de la loi portant Contenu local afin d'assurer la prospérité des PME et MPME en mettant l'accent sur l'utilisation et la qualification de l'expertise locale.

Mesurant l'immense importance de cette loi sur l'évolution des entreprises, le Président de l'Organisation Patronale, Monsieur Ansoumane KABA, a fait venir un expert de haut niveau qui a travaillé pendant plus de six mois avec la CGE-GUI sur

l'élaboration du projet de loi sur le Contenu local. À l'issue de ces travaux, une contribution « inestimable » a été transmise au Gouvernement le 30 mai 2022 pour la Loi portant Contenu local qui a été adoptée le 22 septembre 2022 au CNT et promulguée par Monsieur le Président de la Transition, le 10 Octobre dernier.

En outre, une étroite collaboration existe entre la CGE-GUI et le Gouvernement pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant Contenu local.

- 2- La relecture du Code de Travail afin de garantir la bonne marche des activités des entreprises en République de Guinée. Cette contribution du Patronat à la relecture du Code du Travail qui est actuellement en instance de validation a aussi été transmise le 19 juillet 2022.

- 3- La concertation entre le Secteur Privé et l'État sur les questions socio-économiques essentielles avec l'aboutissement à la signature de l'arrêté de création du Guinée Business Forum (GBF) pour un cadre permanent de concertation entre le Secteur Privé et l'État.

Adoption du projet de Loi de finances rectificative 2022



Au terme d'environ deux semaines d'intenses travaux d'examen dans les commissions et intercommissions, le projet de Loi de finances rectificative (LFR) exercice 2022 a été adopté à la majorité des Conseillers nationaux. C'était à la faveur d'une plénière tenue le samedi 24 septembre 2022, sous la présidence de Dr Dansa KOUROUMA, Président du Conseil National de la Transition.

La LFR 2022 s'équilibre en recettes à 26 192,46 milliards GNF et en dépenses à 30 666,73 milliards GNF, contre une prévision initiale de 30 607,66 milliards GNF.

Le taux de croissance du PIB est de 5,1%, un taux d'inflation (moyenne annuelle) de 10,2% ; un taux de pression fiscale de 14,01% du PIB et un taux de change de 8 800 GNF pour 1 Dollar US.

Les dépenses de la LFR ont enregistré une hausse de 59,07 milliards soit 0,19%. Ces dépenses sont

constituées du budget général à hauteur de 29 498,28 milliards (96,19%) et le budget d'affectation spéciale pour 1 168,45 milliards (3,81%). Le budget d'investissement s'est chiffré à 11 233,12 milliards (33,89%) contre 11 149,72 milliards soit une hausse de 83,40 milliards. Cette augmentation s'explique par l'affectation des ressources DTS, la prise en compte de 134 projets et la budgétisation des ressources en faveur du fonds d'investissement minier (FIM).

Les recettes projetées pour la LFR s'élèvent à 26 192,46 milliards GNF. Les recettes fiscales sont de l'ordre de 22 314,76 milliards, des dons pour 1 152,37 milliards, des autres recettes pour 1 556,88 milliards et des ressources des budgets d'affectation spéciales pour 1 168,45 milliards GNF. Les prévisions assignées aux principales régies financières de l'État se présentent comme suit :

- Direction générale des douanes : 10 243,59 milliards contre 12 590,62 milliards soit 18,64% ;
- Direction générale des impôts : 12 352,59 milliards contre 11 365,20 milliards GNF soit 7,99% ;
- Direction générale du trésor : 2 114,86 milliards contre 1 815 milliards soit 16,52% ;

Dans son discours, le Président du Conseil National de la Transition a félicité ses collègues Conseillers nationaux pour la sagacité et la qualité du travail malgré la contrainte liée au temps.

Dr Dansa Kourouma a également apprécié les politiques publiques contenues dans la LFR malgré la baisse de la fiscalité de porte et le taux de pression fiscale.

Il s'est néanmoins interrogé sur la faiblesse du budget d'investissement par rapport aux enjeux de développement, la floraison des sociétés publiques et a lancé une invite au Gouvernement pour harmoniser les textes financiers.



Hon. Hamidou CAMARA
Président de la commission Plan, affaires financières et du contrôle budgétaire du CNT



Hon. Fatima CAMARA
Rapporteuse générale du CNT





Thierno Issa DIALLO connu sous le nom de Chef Issa, patron de la société **By Issa**, donne foi en la réussite des Guinéens dans leur pays. Il estime que les perspectives d'avenir en Guinée ne sont pas une fiction à condition de bien se former et de travailler dur.



TRAITEUR By ISSA

Service Traiteur • Restaurant • Pâtisserie
Salon de Thé • Centre d'application • Événementiel

Enceinte du Jardin 2 octobre - BP 1802 - Conakry - République de Guinée

www.traiteurbyissa.com

Adoption du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025



Dans le cadre de la poursuite des travaux de la session parlementaire permanente, les Conseillers nationaux sous la présidence de Dr Dansa KOUROUMA, Président du Conseil National de la Transition, ont examiné et approuvé le jeudi 15 décembre 2022 en plénière, le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025. Il est doté d'un budget de 108 mille milliards de francs guinéens.

Outre les membres du CNT, la rencontre a regroupé dans l'hémicycle du Palais du peuple, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Bernard GOUMOU, les membres du pool économique du Gouvernement, des acteurs politiques et des organisations socioprofessionnelles du pays.

L'objectif du PRI est de donner une vue d'ensemble et détaillée du chemin à parcourir ainsi que des actions concrètes à poser, de façon à contribuer efficacement à la réalisation pleinement aboutie des missions de la Transition, telles que définies dans la Charte pour une Guinée plus résiliente aux facteurs de fragilité politique, économique, sociétale et environnementale.

En présentant le rapport synthèse de la commission saisie au fond, la rapporteure générale de l'institution parlementaire, la conseillère nationale Fatima CAMARA a indiqué que le document est composé de cinq (5) chapitres qui s'articulent autour de 5 axes prioritaires à savoir :

- **Axe 1** : Rectification institutionnelle ;
- **Axe 2** : Cadre macroéconomique et financier ;
- **Axe 3** : Cadre légal et gouvernance ;
- **Axe 4** : Action sociale, emploi et employabilité ;
- **Axe 5** : Infrastructures, connectivité et assainissement.

Pour asseoir la conviction des Conseillers nationaux sur l'atteinte des objectifs, la Ministre du Plan et de la Coopération internationale a assuré que les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRI. « **Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée pour servir de support à l'élaboration du rapport annuel de performance du PRI par le Ministère** » dira-t-elle.

Au terme des débats, les Conseillers nationaux ont formulé plusieurs recommandations au Gouvernement pour parfaire le PRI. Ce sont entre autres :

- La limitation de l'octroi d'agréments relatifs à la production des eaux minérales, afin de lutter contre la pollution par les déchets plastiques ;
- La relance du secteur de l'apiculture, au renforcement des capacités des organisations des producteurs (Agro-sylvo-pastoral et halieutique) ;
- La finalisation dans les meilleurs délais des infrastructures déjà entamées ;
- La prise en charge médicale spécialisée (dermatologique et ophtalmologique) des personnes atteintes d'albinisme, ainsi que la facilitation d'intégration à la fonction publique des personnes handicapées et atteintes d'albinisme ;
- La diligence dans l'élaboration de la politique nationale d'emploi et la prise en compte de la loi sur la fonction publique locale. Pour rappel, le coût global du Programme est estimé à **108 mille milliards GNF, soit 12 273 millions de dollars US.**

Le Président de l'organe législatif de la Transition a indiqué avant le vote du document, que son institution jouera pleinement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, en évaluant à mi-parcours l'impact du programme sur le niveau de vie des Guinéens.

Adoption du projet de la LFI 2023 : le CNT relève le défi du temps et dénêche de nouvelles recettes pour rehausser le budget de l'Etat

En deux semaines, au lieu de deux mois requis pour l'examen et l'adoption de la LFI, les Conseillers nationaux ont fait montre de persévérance et de patriotisme pour examiner, le projet de budget de l'État, exercice 2023.

Sous le leadership du Président du CNT, Dr Dansa KOUROUMA, comme des soldats au front, les Conseillers nationaux se sont mis à la tâche en alliant pression et sérénité dans le processus d'examen et d'adoption de la LFI 2023.

Durant ces deux semaines d'intenses travaux, les locaux du Palais du peuple, siège de l'institution, ne desemplissaient pas, de jour comme de nuit. Les Ministres, Directeurs de régies financières et d'autres responsables de structures de l'État se sont succédés pour présenter et défendre leurs budgets sectoriels d'une part, et la fourchette de contributions dans la mobilisation des recettes de l'État, d'autre part.

A la faveur de la plénière du mercredi 28 décembre 2022, la Représentation nationale a approuvé à la majorité, le projet de Loi de finances initiale exercice 2023.

Cette plénière s'est déroulée en présence du Premier ministre Dr Bernard GOUMOU, des membres du Gouvernement, des membres du CNRD, des Présidents de la Cour suprême, de la Cour des



comptes et de la Haute Autorité de la Communication, des membres du Cabinet de la Présidence de la République, des diplomates accrédités en Guinée, des membres des organisations de la société civile, des représentants de coalitions politiques, les maires des communes de Conakry, les anciens membres du Comité Transitoire de Redressement National (CTRN) et du CNT de 2010.

Le Président du CNT a mis l'occasion à profit pour féliciter ses collègues conseillers nationaux pour le travail exceptionnel effectué en un temps record. Dr Dansa KOUROUMA a invité le Gouvernement à poursuivre les réformes en vue de satisfaire les aspirations légitimes des populations. Il précisera enfin que son institution reste engagée à soutenir toute initiative visant à matérialiser le processus de transformation institutionnelle et socio-économique de la Guinée.



Dans leurs interventions respectives, les Ministres du pool économique ont, tour à tour, expliqué que le budget de 2023, qualifié de budget de rassemblement, est bâti autour des projets et programmes prévus dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Gouvernement. Ils ont surtout rappelé l'augmentation historique des dépenses d'investissements à plus de 42% du budget national.

Ainsi, le projet de Loi de finances initiale 2023 s'équilibre en recettes à 27 855,95 milliards GNF contre une prévision de 26 292,78 milliards GNF en Loi de finances rectificative (LFR) 2022, soit une augmentation de 1 618,17 milliards GNF (6,15%) et en dépenses à 36 051,74 milliards

contre 30 666,68 milliards en LFR 2022, soit une augmentation de 5 385,06 milliards (17,56%).

- Dépenses courantes : 20 765,79 milliards (57,60%) ;
- Dépenses d'investissement : 15 285,95 milliards (42,40%) ;
- Déficit : 8 195,79 milliards GNF (-3,84%) ;
- Taux de croissance économique de 5,7% du PIB ;
- Taux d'inflation moyen de 10,3% du PIB ;
- Taux de pression fiscale de 12,5% du PIB ;
- Réserves de change correspondant à au moins trois (3) mois d'importations ;
- Taux de change de 8 867,2 GNF pour 1 Dollar.

Contribution attendue des régies financières

- **Direction Générale des Impôts :** 13 518,80 milliards GNF contre 12 352,60 milliards GNF dans la LFR 2022, soit un taux d'accroissement de 9,44% ;
- **Direction Générale des Douanes :** 10 567,99 milliards GNF contre 10 243,62 milliards GNF en LFR 2022, soit un taux d'accroissement de 3,17% ;
- **Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :** 2 299,85 milliards GNF contre 2 215,18 milliards GNF en LFR 2022, soit un taux d'accroissement de 3,82%.

Soucieux de l'amélioration des conditions de vie des populations guinéennes dont ils sont les représentants, les Conseillers nationaux ont déniché plus de 55 milliards GNF comme recettes pour le budget de l'Etat et proposé 11 amendements avec l'approbation du ministère du Budget. Il s'agit de :

- **Amendement 1 : relatif à l'inscription des amendes de pêche.** Ayant constaté une prévision budgétaire nulle au niveau des amendes de pêche lors de l'étude en commission du PLFI 2023 en sa partie recettes, en dépit de sa prise en compte à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, le CNT a recommandé la reconduction de la prévision de ladite Direction pour 2 milliards de francs guinéens ;
- **Amendement 2 : relatif à l'augmentation de 60 à 65 milliards de francs guinéens de la taxe sur l'exploitation artisanale de l'or.**

Vu la signature d'un protocole d'accord entre la Direction Générale



des Douanes et l'Union Nationale des Orpailleurs de Guinée sur le dispositif de taxation de l'exportation de la production artisanale de l'or et considérant la quantité exportée, le CNT a proposé l'augmentation des prévisions de cette ligne de 60 à 65 milliards GNF ;

- Amendement 3 : relatif à l'inscription des recettes issues des tests PCR pour 38 milliards de francs guinéens.

Pour le respect du principe de l'unicité de caisse conformément au règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique, le CNT a jugé opportun d'inscrire au budget de l'État les 38 milliards de GNF issus des tests PCR-voyage actuellement logés dans les comptes de l'ANSS ;

- Amendement 4 : relatif à la revue à la hausse des redevances domaniales de 29 à 35 milliards GNF et des droits topographiques de 6 à 10 milliards GNF.

En tenant compte de la déconcentration des services et la dématérialisation du processus de gestion des redevances domaniales et des droits topographiques à la Direction Nationale du Patrimoine de l'État et des Investissements Privés cette année, le CNT a assigné un objectif supplémentaire de 6 milliards GNF pour les redevances domaniales et 4 milliards GNF pour les droits topographiques ;

- Amendement 5 : relatif à l'augmentation de la ligne Prestation sociale en nature (restauration des détenus)

Le droit à une alimentation saine et variée et le droit d'accès aux soins de santé, ne sont pas respectés dans les établissements pénitentiaires. Selon des informations fournies par la Direction de l'administration pénitentiaire, la restauration des détenus est de

9 000 GNF par personne et par jour depuis 2012. De ce fait, le régime alimentaire des prisonniers, est pauvre tant en qualité qu'en quantité.

Ainsi, pour le respect des règles minimales en matière de détention, le CNT, après examen du budget alloué au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, a demandé une augmentation de 13, 500 milliards GNF sur la ligne Prestation sociale en nature ;

- Amendement 6 : relatif à l'augmentation de la ligne Achats produits pharmaceutiques

Compte tenu des objectifs assignés au Ministère de la Santé parmi lesquels figure la lutte contre les faux médicaments qui se matérialise par la fermeture des marchés parallèles ainsi que l'obligation pour l'État d'approvisionner l'ensemble du pays en produits pharmaceutiques certifiés à un prix abordable, le CNT a recommandé la revue à la hausse de la ligne Achats produits pharmaceutiques de 42,500 milliards GNF ;

- Amendement 7 : relatif à l'augmentation du Titre 2

La fonction de maîtrise d'œuvre publique dévolue à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP), lui assigne la mission de réaliser ou de faire réaliser les études de faisabilité bancaire des grands projets publics et d'assurer le contrôle de leur mise en œuvre sur le terrain.

Cependant, depuis sa création en 1994, elle n'a pas été en mesure de réaliser pleinement toutes les missions qui lui sont assignées. Conséquence principale, la faible capacité d'exécution des dépenses d'investissement, ce qui entraîne la non atteinte des objectifs de développement.

Pour pallier cette contrainte, plusieurs réformes sont nécessaires dont le recrutement d'un personnel qualifié, et c'est pourquoi, le CNT a demandé la prise en charge de 42 agents sollicités par l'ACGP pour un montant de 3 milliards GNF ;

- Amendement 8 : relatif à l'augmentation du Titre 5

Le Musée national de Sandervalia est un patrimoine national qui fait partie des monuments historiques de notre pays. Son état de dégradation actuelle n'honore pas notre patrimoine culturel, ce qui nécessite sa rénovation. Dans cet objectif, le CNT a demandé une allocation supplémentaire au Titre 5 du ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de 5 milliards GNF ;

- Amendement 9 : relatif à l'augmentation du Titre 4 (transfert au ménage)

L'emploi jeune est un facteur de lutte contre le chômage, l'immigration clandestine et leurs corollaires. Ainsi, pour appuyer les initiatives des jeunes, développer l'esprit de créativité, créer des emplois et booster l'économie en vue de favoriser l'insertion responsable



des jeunes, le CNT a requis l'inscription d'un crédit supplémentaire de 2 milliards GNF en faveur du Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ) du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- Amendement 10 : relatif à l'augmentation de la ligne Achats produits pharmaceutiques

Le cancer de la peau est une des complications liées à une exposition prolongée au soleil. Ce cancer est très fréquent chez les albinos. Tenant compte de la vulnérabilité de cette population et la fréquence de cette maladie dans notre pays, le CNT a demandé d'allouer au Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des personnes vulnérables une subvention pour la prévention et le traitement du cancer de la peau chez les personnes atteintes d'albinisme pour un montant d'un milliard GNF ;



- Amendement 11 : relatif à l'augmentation du Titre 2 de la Cour des comptes

La Cour des comptes de Guinée est l'institution supérieure de contrôle a posteriori des finances publiques. La Cour des comptes est composée de trente magistrats au siège dont dix auditeurs et de trois magistrats au ministère public.

Cependant, par le décret

D/2022/0208/CNRD/SGG du 21 avril 2022, portant nomination des magistrats, les dix (10) anciens auditeurs de la Cour ont été élevés au grade de conseillers référendaires. Ce qui fait qu'à ce jour, la Cour des comptes ne dispose plus d'auditeur. De ce constat, le CNT a exigé le recrutement de dix (10) nouveaux auditeurs pour 1,5 milliard GNF.



Dr Lancinet CONDÉ
Ministre du Budget



Moussa Cissé
Ministre de l'Économie et des Finances



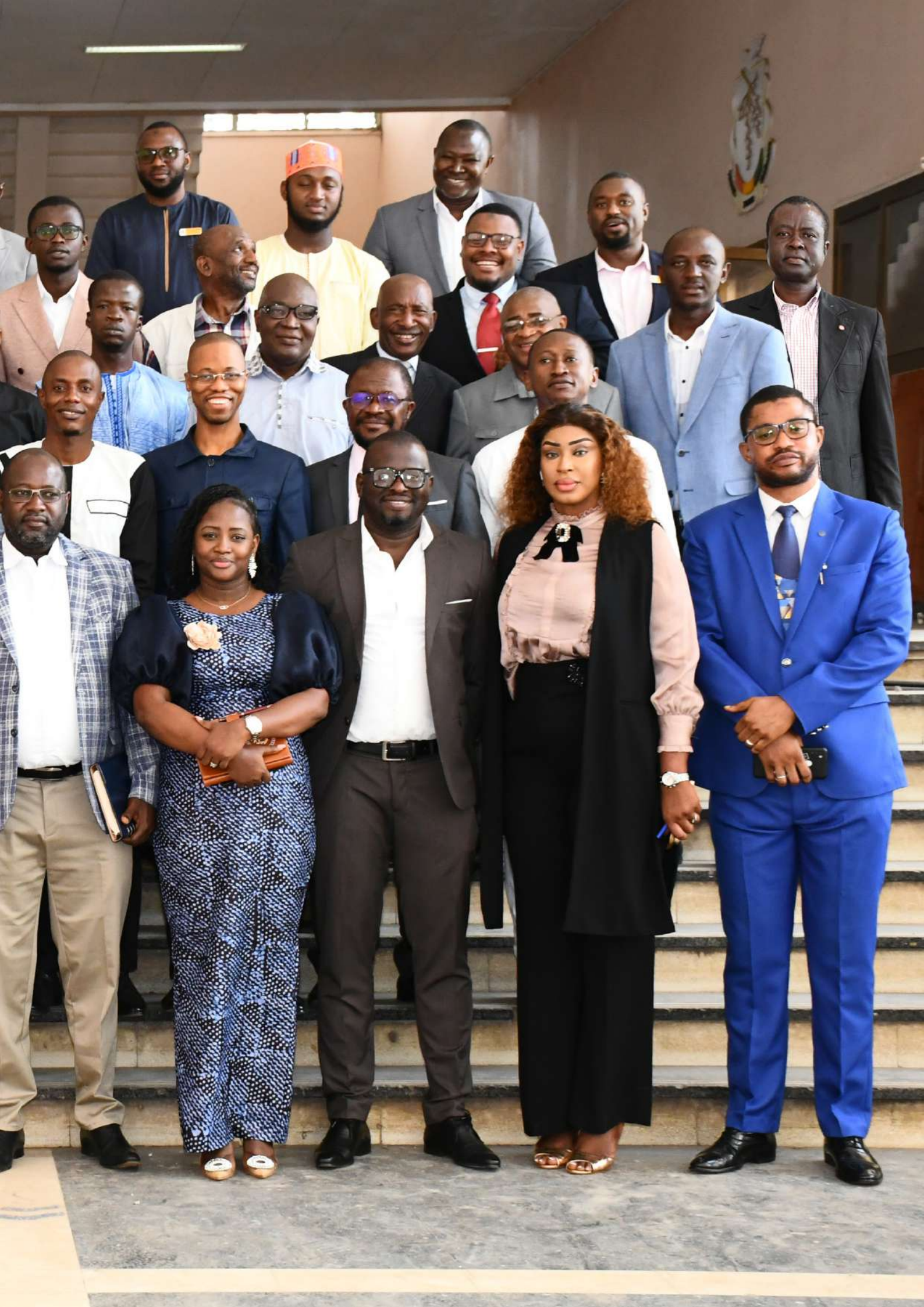
Rose Pola PRICEMOU
Ministre du Plan
et de la Coopération Internationale



Dr Karamo KABA
Gouverneur de la Banque Centrale



Le Cabinet, une synergie de compétences au service du Président du Conseil National de la Transition



Le CNT insuffle une nouvelle dynamique

Faire rayonner l'image de la Guinée sur le plan international, c'est l'objectif que s'est fixé le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD). En tant qu'organe législatif de ce processus de Transition, le CNT depuis son installation, est sur tous les fronts pour le repositionnement du label Guinée dans le concert des Nations.



C'est dans cet objectif que le Président Dr Dansa KOUROUMA a fait de la diplomatie parlementaire une priorité. En témoignent les nombreuses missions et rencontres bi et multilatérales effectuées par les Conseillers nationaux en Guinée et à l'étranger.

Sans tambours ni trompettes, sous l'impulsion de son Président Dr Dansa KOUROUMA, le CNT redore l'image du Parlement et rassure la communauté internationale. C'est pourquoi, les partenaires et amis de la Guinée

s'empresment d'ouvrir leurs portes au Conseil National de la Transition en qui, ils voient un partenaire crédible et responsable pour mener à bon port le processus transitoire amorcé le 5 septembre 2021.

En guise d'exemple, la prestigieuse organisation faïtière des Parlements qui ont en commun la langue française, a dépêché à Conakry, son Vice-président et Secrétaire Général par intérim, M. Bruno FUCHS pour annoncer aux Conseillers nationaux, la place du CNT au sein de l'Assemblée Parlementaire de la

Francophonie (APF).

Lors de la plénière du vendredi 29 juillet 2022, M. FUCHS a pris la parole pour exprimer le soutien de son institution au processus transitoire en Guinée. Mieux, l'APF s'est dit impatiente de revoir en son sein, le Parlement guinéen. Un souhait qui exprime, à n'en point douter, la crédibilité et la confiance qu'incarne le Conseil National de la Transition.

Faut-il préciser que l'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie qui travaille activement à la promotion de la démocratie

et de l'Etat de droit dans l'espace francophone.

La diplomatie parlementaire qui a aujourd'hui le vent en poupe, se passe de commentaires. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur la participation des membres du Conseil National de la Transition dans de grands rendez-vous parlementaires à l'échelle continentale et internationale.

Au titre de ces rencontres, citons entre autres :

- La participation du CNT à la 28^{ème} Assemblée parlementaire de la Francophonie pour la région Afrique, tenue du 23 au 24 juin 2022 à Rabat (Maroc) ;
- La participation du CNT à l'Assemblée générale biennale du réseau des parlementaires africains contre la corruption, tenue le 26 juillet 2022 à Cotonou (Benin) ;

- L'ouverture de la session parlementaire du CNT du Mali, tenue le 3 octobre 2022 à Bamako (Mali) ;
- La 145^{ème} Assemblée de l'UIP du 11 au 15 octobre 2022 à Kigali (Rwanda) ;
- La 61^{ème} session de l'Assemblée parlementaire des Organisations des États Afrique, Caraïbes et Pacifique (OEACP), tenue du 25 au 28 octobre 2022 à Maputo (Mozambique) ;
- La 42^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire (ACP-EU), tenue du 25 octobre au 2 novembre 2022 à Maputo (Mozambique) ;
- La 4^{ème} Assemblée générale de l'Organisation africaine du comité des parlementaires pour l'audit des comptes publics, tenue du 30 octobre au 4 novembre 2022 à Monrovia (Liberia) ;

- La 78^{ème} Assemblée générale de l'UPA, tenue du 05 au 10 novembre 2022, à Victoria Falls (Zimbabwe) ;
- La 27^{ème} Conférence mondiale sur le climat, tenue le 21 novembre 2022 à Charm-el-Cheikh (Égypte) ;
- La participation du CNT à un atelier sur les dépenses fiscales en Afrique de l'Ouest, tenu du 27 au 30 juin 2022 au Nigéria ;
- La mission au Parlement français de certains Conseillers nationaux, du 11 au 15 octobre 2022 au Palais Bourbon (Paris, France) ;
- Participation du CNT à la 13^{ème} Assemblée générale de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), les 14 et 15 janvier 2023 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis).



Guinée-Mali : un nouveau souffle de coopération parlementaire d'intégration sous-régionale



A l'ouverture de la session ordinaire du Conseil National de la Transition du Mali, une forte délégation du CNT de Guinée était présente à Bamako pour manifester sa solidarité et raffermir les relations d'amitié et de coopération entre les deux institutions. Cette délégation était conduite par le Président Dr Dansa KOUROUMA accompagné des Conseillers nationaux et certains membres de son cabinet.

Face aux Conseillers nationaux maliens, le Président du CNT de Guinée a, au nom du Président Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, rassuré de la solidarité et du soutien du peuple de Guinée à la Transition malienne. Dr Dansa KOUROUMA a rappelé la fraternité historique qui lie les deux peuples.

Pour le Président du CNT de Guinée, il est désormais temps pour la CEDEAO de comprendre les préoccupations des populations qui aspirent à des

changements qualitatifs dénués de tout calcul politico-politicien. En lieu et place des sanctions, la Guinée et le Mali ont plutôt besoin aujourd'hui de l'accompagnement de l'organisation sous-régionale pour la réussite de leurs transitions.

Durant son séjour, le Président du Conseil National de la Transition a été également invité à prendre part à la première réunion du bureau du CNT du Mali. Tout un symbole dans le cadre de la coopération entre les parlements transitoires des deux pays.

L'initiative vise aussi à cimenter d'avantage les liens fraternels et amicaux entre Guinéens et Maliens.

S'exprimant à cette autre occasion, Dr Dansa KOUROUMA s'est réjoui de la convivialité et la confraternité qui ont caractérisé les échanges sous fond de complémentarité entre les deux parties. Il a aussi noté que cet acte va au-delà des discours et matérialise ainsi, la ferme volonté des deux parlements à marquer la véritable intégration par l'action.

Plusieurs sujets d'intérêt commun ont été débattus entre les Conseillers nationaux maliens et guinéens. Cette rencontre constitue un point de départ d'une série d'activités qui sera menée conjointement par les deux institutions législatives.

Avec cette initiative, les autorités des deux pays entendent imprimer une nouvelle dynamique qui favorisera l'intégration socio-politique, économique et culturelle.





Dr Dansa KOUROUMA reçu au Palais Koulouba par le Président Assimi GOÏTA

En marge de ses activités parlementaires, le Président du CNT, Dr Dansa KOUROUMA a été reçu en audience, le mercredi 6 octobre 2022, au Palais présidentiel Kolouba, par le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition malienne. Les échanges ont essentiellement porté sur le renforcement des liens multiséculaires d'amitié et de fraternité entre Conakry et Bamako pour une transition réussie.

Dr Dansa KOUROUMA est venu transmettre au Colonel Assimi GOÏTA, les salutations de son frère d'arme, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA et réitéré la détermination de

son institution à œuvrer pour le renforcement des liens d'amitié entre les deux pays frères. Accompagné dans cette audience par son homologue malien Colonel Malick DIAW, Dr Dansa KOUROUMA a saisi l'opportunité pour évoquer les différentes activités mises en œuvre pour redynamiser la coopération parlementaire entre la Guinée et le Mali.

En retour, le Président de la Transition malienne, le Colonel Assimi GOÏTA a invité les institutions législatives des deux pays à élaborer des textes et lois qui répondent aux préoccupations des populations guinéennes et maliennes.

Dr Dansa KOUROUMA brille à la 145^{ème} Assemblée de l'UIP à Kigali



Le Président du Conseil National de la Transition, à la tête d'une forte délégation, a pris part aux travaux de la 145^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, du 11 au 15 octobre 2022, à Kigali (Rwanda) où il s'est illustré comme un véritable leader. Durant cinq jours, les 1200 délégués, dont une soixantaine de présidents et vice-présidents de parlements venus des quatre coins du monde, ont échangé sur le thème : « **Égalité des genres et les parlements sensibles au genre en tant que moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique** ».

Parlant du thème central de cette rencontre, Dr Dansa KOUROUMA a indiqué qu'il est temps pour les législateurs d'agir pour briser

la chaîne de l'inégalité. Il estime qu'il est nécessaire de renforcer l'arsenal juridique pour offrir des positions préférentielles aux femmes en vue d'influencer les décisions pour plus d'égalité.

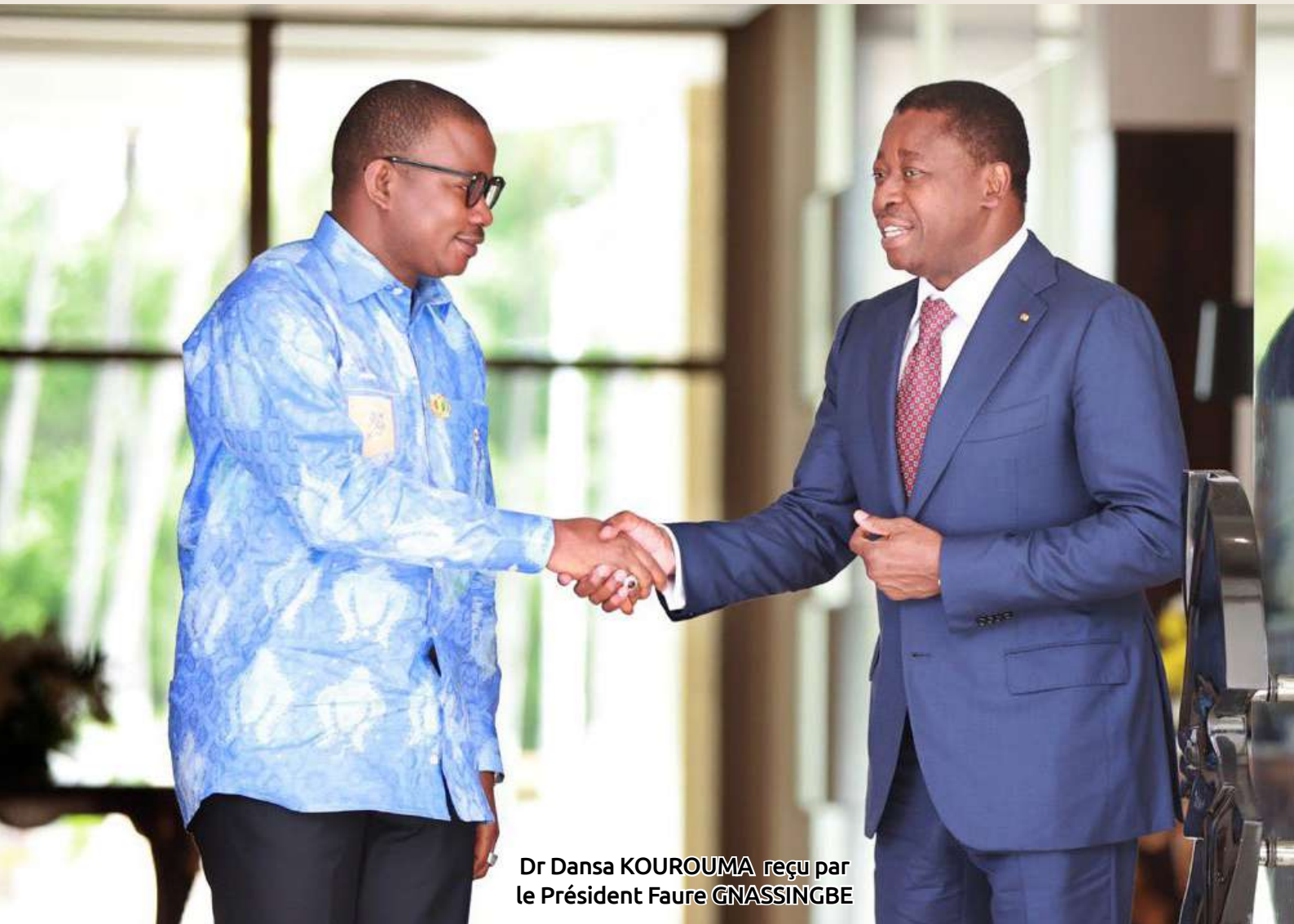
Par ailleurs, le Président du CNT s'est dit émerveillé par les prouesses du Rwanda dont le Parlement est composé majoritairement de femmes (61%). Il souhaite que la Guinée suive le même chemin lors des prochaines législatures.

Cette 145^{ème} Assemblée de l'UIP s'est tenue dans un contexte de transition notamment au Mali, au Burkina Faso et en Guinée. Une occasion pour Dr Dansa KOUROUMA et son homologue malien, le Colonel Malick DIAW, de nouer des



relations encore plus solides avec des institutions internationales. L'occasion a été mise à profit pour expliquer aux interlocuteurs, les réformes engagées par les autorités guinéennes et maliennes pour répondre aux aspirations légitimes de leurs populations.

Au cours des travaux, il a été également question, entre autres, de l'élection du Président et des Vice-présidents de l'UIP, de la réduction de la migration internationale, de la cessation de toutes les formes de traites des êtres humains et de violation des droits de l'Homme, y compris celle commanditée par les États.



Dr Dansa KOUROUMA reçu par
le Président Faure GNASSINGBE

Dr Dansa KOUROUMA fait carton plein à Lomé (Togo)

Le Président du Conseil National de la Transition fidèle à son combat pour le rayonnement de la diplomatie parlementaire et de l'image de la Guinée à l'étranger, vient de s'illustrer encore, cette fois au Togo. C'était à l'occasion d'un sommet parlementaire sur la Sécurité et le Terrorisme.

Dans un discours panafricaniste, digne des pères des indépendances, Dr Dansa KOUROUMA a impressionné ses collègues parlementaires. Avec son traditionnel franc parler, le Président du CNT, décontracté, a rappelé dans un langage imagé, les mécanismes d'incursion et les effets dévastateurs du terrorisme qui sèment pillage, horreur et désolation dans le

monde, notamment en Afrique. Pour Dr Dansa KOUROUMA, le terrorisme s'attaque aux sociétés où l'injustice sociale est parfois transformée en mode de gouvernance, créant ainsi, un déficit de confiance entre les gouvernants et les gouvernés. Pour juguler ce fléau, le Président du CNT a interpellé les parlementaires sur la nécessité d'instaurer un système de gouvernance qui tient compte des valeurs africaines en vue de garantir la paix sociale et la stabilité des institutions. Une démarche qui doit également mettre la jeunesse au cœur des différentes politiques publiques. Car, pour lui, avec le chômage et la paupérisation de la société, les jeunes constituent à la fois, des acteurs et victimes de la violence.

Ils sont de véritables proies faciles pour les terroristes.

Cette rencontre était donc un moment opportun pour appuyer les différents mécanismes déjà mis en place pour aider les États à relever les défis de la sécurité et du développement. Ce sont entre autres, le Comité des services de renseignement et de sécurité, le Mécanisme de l'Union africaine pour la Coopération Policière (AFRIPOL) et le Centre Africain pour l'Etude et la Recherche sur le Terrorisme (CAERT).

Dans la capitale togolaise, le Président de l'organe législatif de la Transition a été reçu par le Président Togolais. Ce tête-à-tête entre Dr Dansa KOUROUMA et Faure GNASSINGBE EYADÉMA vise à renforcer et à consolider les relations de coopération qui ont toujours existé entre Conakry et Lomé.

Dr Dansa KOUROUMA a eu l'opportunité de présenter les progrès enregistrés en Guinée depuis la prise du pouvoir par l'armée le 5 septembre 2021, le niveau de satisfaction de la population sur les efforts du Gouvernement actuel et le leadership du Président de la Transition.

Aussi, la volonté de la Guinée à entretenir au maximum, les meilleures relations de collaboration et de partenariat dans une ambiance de confiance entre les différents pays qui composent l'espace CEDEAO et tous les pays africains. Il dira

que : « **la Guinée est un pays panafricaniste qui a une histoire avec l'Afrique, avec la CEDEAO et le monde** ».

Le Président Dansa a également transmis au Président de la République togolaise, les salutations et les amitiés du Président de la Transition, Chef de l'État, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA et tout son Gouvernement, mais aussi les salutations du peuple de Guinée qu'il a l'honneur de représenter à cette rencontre.

Par ailleurs, le Président du CNT a rencontré la délégation parlementaire du Conseil de la Shura du Qatar. Au menu des échanges, l'activation de la coopération parlementaire entre la Guinée et le Qatar. Ce premier contact a suscité beaucoup d'engouements avec l'idée de création d'un groupe d'amitié entre le CNT Guinée et le Conseil de la Shura du Qatar.



Les audiences du Président du CNT



En sa qualité de premier responsable de l'organe législatif de la Transition, le Président Dansa KOUROUMA a, depuis sa prise de fonction, accordé plusieurs audiences à des représentations diplomatiques et consulaires, partenaires techniques et financiers, corps socioprofessionnels, acteurs politiques, élus locaux, leaders d'opinion et religieux. Il s'agit notamment :

- De la délégation des Nations unies conduite par sa Secrétaire Générale adjointe ;
- Du Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ;
- Du Représentant du Programme de frontières de l'Union Africaine ;
- Du Président en exercice de la CEDEAO, Président de la

- République de Guinée Bissau, accompagné du Médiateur de la CEDEAO en Guinée ;
- De l'équipe du Médiateur de la CEDEAO en Guinée ;
- Du Représentant pays de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ;
- De l'Ambassadeur de la France en Guinée ;
- De l'Ambassadeur de l'Allemagne en Guinée ;
- De l'Ambassadeur de la Chine en Guinée ;
- De l'Ambassadeur du Brésil en Guinée ;
- De l'Ambassadeur de la Turquie en Guinée ;
- Du Chargé d'Affaires de l'ambassade du Royaume-Uni en Guinée ;
- Du Chargé d'Affaires de la Malaisie en Guinée ;

- Du Chargé d'Affaires des Émirats arabes unis en Guinée ;
- D'une délégation d'investisseurs marocains ;
- D'une délégation de guides religieux venus du Maroc, du Sénégal et du Mali à l'occasion du forum inter-religieux organisé par le CNT ;
- Des Représentants de l'Organisation panafricaine mondiale ;
- Du Représentant de France Volontaire en Guinée ;
- D'une délégation d'investisseurs thaïlandais ;
- De la Cheffe de la Délégation de l'Union européenne en Guinée.



Depuis son installation, le Conseil National de la Transition a examiné et adopté plusieurs textes de Loi et réalisé de nombreuses activités. Des cadres et hauts fonctionnaires ont tenu à faire des témoignages sur le fonctionnement et l'organisation de l'institution parlementaire transitoire.

« Le CNT et l'exécutif sont complémentaires. Les Conseillers nationaux nous aident bien à améliorer les processus que nous engageons dans toutes les actions que nous leur soumettons. Ainsi, nous arrivons vers un résultat optimal avec des analyses très poussées. On sent vraiment qu'ils sont là pour représenter le peuple de Guinée ».

Rose Pola PRICEMOU

Ministre du Plan et de la Coopération internationale




« Je peux vous assurer que Monsieur le Président de la République suit avec beaucoup d'intérêts, les activités de l'hémicycle et il nous instruit toujours d'essayer de veiller à ce qu'il y ait les meilleures synergies entre les différentes institutions de la République en vue de dynamiser les politiques publiques. Je suis convaincu que le CNT fait un travail particulièrement important dans cette Transition.

Le Président et nous, suivons avec intérêt, les travaux et le dynamisme des Conseillers nationaux. Le Chef de l'État réitère toujours son soutien et sa confiance aux Conseillers nationaux, à commencer par le Président du Conseil National de la Transition. Je ne peux que dire sans démagogie que nous sommes à date satisfaits du fonctionnement du CNT ».

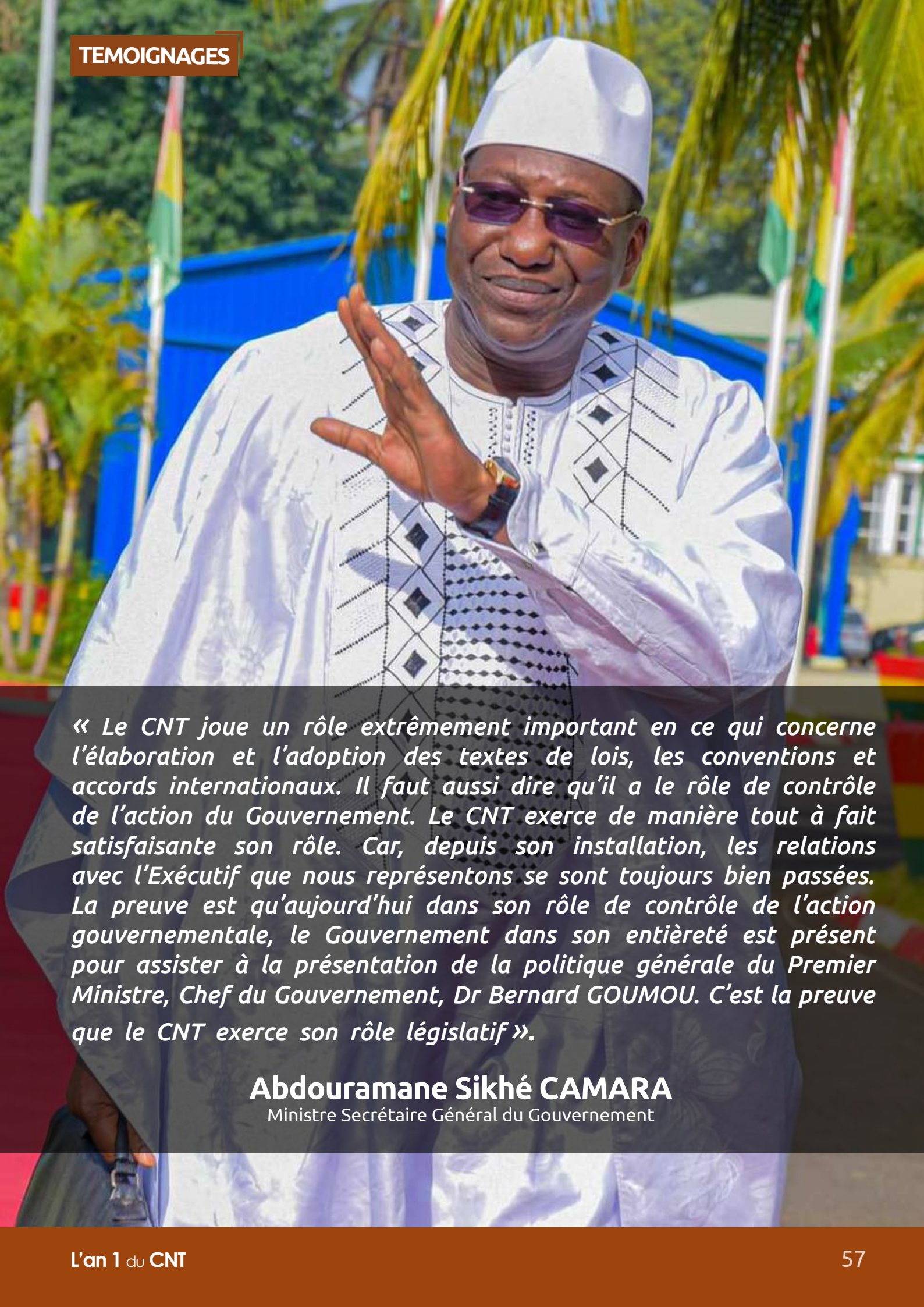
Bocar Baila LY

Conseiller principal
à la Présidence de la République

A portrait of Aminata KABA, a woman with dark hair styled in braids, wearing a white lace top. She is smiling slightly and looking directly at the camera.

« Je trouve que le CNT fonctionne très bien. C'est un organe transitoire mis en place pour contrôler l'action du Gouvernement afin que celui-ci fonctionne de façon correcte. C'est un cadre adéquat non seulement pour voter nos lois mais également prendre en compte les propositions et les préoccupations du peuple. Nous apprécions sincèrement la manière dont les Conseillers nationaux travaillent. De façon globale, ils apportent au quotidien leur contribution dans la mise en œuvre des activités gouvernementales ».

Aminata KABA
Ministre de l'Information
et de la communication

A photograph of Abdouramane Sikhé CAMARA, Minister Secretary General of the Government, speaking outdoors. He is wearing a white traditional West African cap (koko) and a white patterned shirt (boubou) with a black and white geometric design. He is wearing sunglasses and has a watch on his left wrist. He is gesturing with his right hand while holding a folder or book in his left. The background shows palm trees and a blue structure, possibly a tent or stage.

« Le CNT joue un rôle extrêmement important en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption des textes de lois, les conventions et accords internationaux. Il faut aussi dire qu'il a le rôle de contrôle de l'action du Gouvernement. Le CNT exerce de manière tout à fait satisfaisante son rôle. Car, depuis son installation, les relations avec l'Exécutif que nous représentons se sont toujours bien passées. La preuve est qu'aujourd'hui dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, le Gouvernement dans son entièreté est présent pour assister à la présentation de la politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Bernard GOUMOU. C'est la preuve que le CNT exerce son rôle législatif ».

Abdouramane Sikhé CAMARA

Ministre Secrétaire Général du Gouvernement



« Le CNT est en train de faire un bon travail. Cet exercice selon lequel tous les ministres sont appelés à venir expliquer au peuple de Guinée, quelles sont leurs priorités et comment ils dépensent l'argent du contribuable, c'est un bon exercice. Ceux qui sont là sont les représentants du peuple. Aujourd'hui je suis très content de cette politique du Gouvernement sous le magistère du Chef de l'Etat, Colonel Mamadi DOUMBOUYA. Nous les ministères sectoriels, nous sommes à la tâche dans l'esprit du CNRD ».

Guillaume HAWING

Ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation



« Nous fonctionnons en collaboration avec le CNT. Cette collaboration est fondamentale pour la réussite de cette Transition. C'est de cette manière que nous parviendrons au redressement et à la refondation de l'Etat ».

Mahawa SYLLA

Gouverneure de la ville de Conakry



Salam



DISTRIBUÉES PAR **AGRO FOOD**
INDUSTRIE

**Salam**





Un an après sa mise en place, le Conseil National de la Transition a engrangé des résultats majeurs dans la mise en œuvre des missions à lui confiées par la Charte de la Transition. Des actes qui ont eu des impacts certains sur la vie des populations guinéennes. Justement certains citoyens s'en font l'écho.

Point de vue des citoyens sur le CNT et son fonctionnement

Mohamed Alpha Minthé : « Le CNT que je vois est entrain de poser les jalons d'une refondation de l'Etat. Si on lui laisse la main libre, cette institution va poser des actes qui permettront à notre pays d'avoir une base solide de développement ».

Thierno Baldé : « Le Conseil National de la Transition est un organe important de la Transition. De ce fait, il doit

jouer pleinement son rôle de législateur. Je ne doute point de la capacité des Conseillers nationaux qui composent cette institution. Mais, je souhaiterais qu'ils puissent associer les spécialistes à certaines questions importantes dans le cadre du vote des lois ».

Agnès T. Lamah : « Les Conseillers nationaux doivent fournir encore des efforts dans le cadre de la promotion des droits de l'Homme. Ceci, conformément à l'une de leurs missions définies

par la Charte de la Transition. Je les invite à avoir un regard critique dans ce domaine ».

Sory Camara : « J'attends du CNT qu'il légifère sur la gestion des déchets et l'environnement en Guinée parce qu'il y a beaucoup de laisser-aller et d'incivisme de la part de la population. Pire, les actions de l'homme sur l'environnement contribuent à accroître les risques de catastrophes naturelles. Face à ces défis et enjeux, je souhaiterais, la mise en place d'un tribunal



de l'environnement pour punir les délits environnementaux. Je souhaite aussi l'élaboration et l'adoption d'un code de l'assainissement, d'une politique nationale de l'assainissement adaptée aux problèmes actuels, la création d'un fonds national de l'environnement et du climat, la subvention des plateformes de la société civile environnementale. Enfin, la promotion et l'accompagnement des acteurs guinéens qui œuvrent dans le cadre de la protection et de la promotion de l'environnement ».

Point de vue des citoyens sur quelques lois votées par le CNT

La Loi portant protection des

victimes, témoins et autres personnes en situation de risque.

Mamadou Kaly Diallo : « C'est une grande avancée dans le cadre du respect des droits de l'Homme. Les victimes et tous les autres acteurs dans un procès, à savoir les témoins, les magistrats de siège et du parquet, les avocats et même les journalistes ou le personnel d'encadrement et de protection ont besoin d'être protégés et sécurisés pendant tout le déroulement du procès jusqu'à la fin et même après. Aucun acteur ne doit être inquiété pour avoir pris part à un procès. C'est l'esprit de cette loi que nous saluons et soutenons. Nous avons pensé que cette loi s'inscrit dans l'organisation d'un procès juste et équitable pour toutes les parties. Et qu'à la fin des débats, le droit sera dit. La sécurité et l'intégrité physique et morale de toutes les parties prenantes doivent être assurées par l'État, le responsable et garant moral de la Nation ».

Maître Amadou Oury Diallo :

« Je pense qu'en adoptant ce texte, la Guinée a marqué un point très important dans l'exercice de l'État de droit dans notre pays. Mais une fois encore, voter un texte est une chose et l'appliquer en est une autre. Nous attendons que des textes d'application soient pris et que le texte lui-même soit suffisamment vulgarisé auprès du public. C'est ce qui pourrait donner un contenu à cette importante loi ».

Ami Diop : « Franchement, je suis surprise. Je ne suis pas du tout informée de l'existence d'un tel texte ! Nous les victimes des événements du 28 septembre

2009, nous demandons à être réellement protégées. Vous voyez par exemple, moi j'ai été menacée jusqu'à mon domicile. Nous avons peur pour notre vie. Je n'ose plus marcher seule ou me promener. Si c'est vrai qu'une loi existe pour protéger les victimes, nous demandons aux autorités, notamment au Ministre de la Justice, garde des sceaux, de nous aider, avant qu'il ne soit trop tard ».

La Loi portant Contenu local

Fodé Diaouné : « La promotion du contenu local a commencé depuis le précédent régime. Avec ce vote, le CNT vient renforcer les acquis en la matière. Vous savez, qu'il y a beaucoup d'entreprises nationales qui ont du mal à émerger compte tenu de certaines difficultés et de la pression des entreprises internationales qui sous-traitent avec leurs partenaires de l'étranger. Donc, elles ne donnent pas l'opportunité aux entreprises guinéennes de faire leurs preuves. Je pense qu'en faisant la promotion du contenu local, cela permettra aux entreprises locales de se perfectionner et de participer au développement économique et social de la Guinée ».



Responsabilité - Intégrité - Impartialité

LES PERSPECTIVES DU CNT

Pour conduire à bon port les missions dévolues au CNT par la Charte, de nombreuses activités sont prévues par l'organe législatif de la Transition. Il s'agit notamment :

- De la réforme de l'administration parlementaire ;
- De l'équipement et de la digitalisation de l'Administration parlementaire ;
- Du renforcement de capacités des Conseillers nationaux et des fonctionnaires parlementaires ;
- Du symposium sur le constitutionnalisme ;
- Du débat d'orientation constitutionnelle (DOC) ;
- De la rédaction de l'avant-projet de la Constitution ;
- De la consultation des populations sur l'avant-projet de la Constitution ;
- De l'autorisation de ratification de plusieurs accords de prêt ;
- Des missions d'informations dans les zones minières, les îles de Loos et autres secteurs stratégiques ;
- Du suivi de la mise en œuvre des accords ratifiés par le CNT ;
- De la poursuite des débats parlementaires sur les chantiers prioritaires de la Transition : Santé, Infrastructures, Environnement, Mines, Télécommunications, Agriculture... ;
- Des missions d'enquêtes sur les droits humains ;
- De la construction du siège de l'Assemblée Nationale ;
- D'organiser une journée nationale de réflexion et d'appropriation des recommandations issues des Assises nationales.



Dr Dansa KOUROUMA
Président du Conseil National de la Transition



UNE MISSION, RÉUSSIR !

L'avènement du CNRD au pouvoir le 5 septembre 2021 est un processus majeur dans l'histoire politique de notre pays.

Les pratiques antérieures n'étant plus au rythme de l'orthodoxie de gestion des nouvelles autorités, il était impérieux de doter la Guinée d'instruments capables de mener à bien la Transition enclenchée par les forces de défense et de sécurité.

Au titre de ces instruments, le Conseil National de la Transition. Une institution dont le rôle reste et demeure prépondérant dans la marche vers l'élaboration d'un cadre juridique devant conduire notre pays à des élections libres,

transparentes et acceptées de toutes les parties prenantes à la vie politique, économique et sociale du pays.

Depuis son installation le 05 février 2021, le Conseil National de la Transition continue de jouer sa partition quant à rabibocher toutes les couches de la société guinéenne qui, à un moment donné, étaient exaspérées et voyaient leur pays s'orienter inexorablement vers un précipice.

À ce jour, l'espoir est permis de scruter un horizon radieux. Puisque l'un des piliers qu'est le Conseil National de la Transition, marque d'une empreinte indélébile, le processus de Transition en cours. C'est pourquoi, et dans l'intérêt du peuple de Guinée, l'organe législatif de la Transition



doit être connu et ses actions mises à la connaissance des mandants. Pour y arriver, l'institution parlementaire transitoire s'est dotée d'une Cellule de Communication dont la mission consiste à faire de la lisibilité et de la visibilité sur le travail du Conseil National de la Transition. Ladite Cellule suit à la loupe, toutes les activités que le Président du CNT et les Conseillers nationaux entretiennent depuis leur installation. Voici en substance, la raison d'être de la Cellule de Communication.

Composée de jeunes dynamiques, la Cellule de Communication en prélude à l'An 1 du Conseil National de la Transition, a cru bon de faire le condensé des activités de cet organe législatif

transitoire, dans un Magazine pour des fins de l'histoire.

Ce Magazine que vous tenez entre les mains est le produit d'un travail collégial mené dans une parfaite harmonie des membres de la Cellule de Communication sous le leadership du Président du CNT Dr Dansa KOUROUMA.

Il n'est certes pas exhaustif mais il représente la quintessence de ce qu'aura fait comme travail, le Conseil National de la Transition durant une année.



Oumar DIAKHABY
Conseiller politique
et Coordinateur de la Cellule
de Communication



Construction du siège de l'Assemblée Nationale



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone



**Agence
Nationale de
Sécurité
Sanitaire**





ACP-EU



Le CNT est l'organe législatif de la Transition. A ce titre, il a dans l'exercice, de sa mission, un vocabulaire qui lui est propre. Voici pour un accès simple et compréhensible à son langage, les définitions de quelques concepts clés.

I. ORGANES, PERSONNES ET ESPACES :

1. Conseil National de la Transition : institution habilitée à exercer le pouvoir législatif consistant à représenter le peuple, initier, examiner et voter les lois et autres textes législatifs, contrôler l'action du gouvernement et évaluer les politiques publiques. (Art.57 Charte de la Transition)

2. Mandat : mission que les citoyens confient à certains d'entre eux, par voie électorale, pour exercer en leur nom, le pouvoir politique pour une durée déterminée.

3. Mandant : celui qui, par un mandat, donne à une autre personne (le mandataire) le pouvoir de le représenter dans un acte juridique.

4. Législature : période correspondant à la durée du mandat d'une assemblée législative.

5. Législateur : autorité qui a le pouvoir de voter la Loi.

6. Hémicycle : lieu où se tiennent les séances plénières publiques (ou à huis clos) du Conseil National de la Transition (CNT).

7. Perchoir : place réservée au bureau de séance en plénière, c'est-à-dire le siège du Président de séance et des deux Secrétaires parlementaires qui l'assistent dans la conduite de celle-ci au sein de l'hémicycle.

8. Banc du public : espace réservé à l'intérieur de l'hémicycle aux personnes non-membres du Conseil National de la Transition désirant assister à une séance publique de celui-ci.

9. Banc de presse : espace réservé aux journalistes à l'intérieur de l'hémicycle.

10. Bureau : organe de direction du Parlement.

11. Bureau d'âge : bureau provisoire mis en place au début d'une législature et comprenant le plus âgé et les deux plus jeunes des Conseillers nationaux.

12. Commission saisie sur le fond : une des Commissions permanentes ou une Commission ad hoc spécialement constituée de membres du CNT saisie pour examiner un projet ou une proposition de texte législatif en lien avec son domaine de spécialisation.

13. Rapporteur : Conseiller national chargé d'élaborer et de présenter les rapports, comptes rendus ou procès-verbaux au sein du CNT et au nom de sa Commission parlementaire.

14. Majorité : groupe représentant le plus grand nombre de suffrages.

15. Réseau parlementaire : associations de parlementaires autour de thématiques spécifiques en vue d'en faire la promotion.

16. Groupe d'amitié : regroupements de Conseillers nationaux dont l'objet est de renforcer les liens d'amitié entre le Conseil National de la Transition et un ou plusieurs Parlements d'autres Etats.

17. Huissier : personnel du Conseil National de la Transition chargé du protocole, de la distribution des documents et de la sécurité à l'intérieur de l'hémicycle.

18. Apolitique : Qui est tenu de se mettre en dehors de la politique.

II. PROCEDURES ET STATUT DE PARLEMENTAIRES :

19. Légistique : ensemble des normes et méthodes utilisées pour la conception, la rédaction et la qualification des textes juridiques. Elle se subdivise en deux branches : la première est la légistique matérielle, qui est l'ensemble des techniques tendant à déterminer le contenu d'un texte juridique, à assurer à celui-ci sa qualité substantielle et optimiser ses effets ; la deuxième branche est la légistique formelle, à considérer comme l'ensemble des procédés et règles de mise en forme d'un texte normatif pour sa clarté, sa cohérence et son esthétique au sens de qualité formelle.

20. Plénière : séance qui constitue l'instance suprême au cours de laquelle les Conseillers nationaux débattent et délibèrent

souverainement à l'hémicycle.

21. Débat : échanges entre les Conseillers nationaux en commissions, en inter-commissions ou en plénière.

22. Délibération : processus de discussion, de réflexion, de concertation et d'adoption d'une décision.

23. Quorum : nombre minimum de présences ou de représentations légalement exigé pour qu'une Assemblée puisse valablement siéger et prendre une décision.

24. Renvoi : report d'une séance plénière en général ou de la discussion sur un sujet. Il ne s'agit pas du renvoi qui peut être fait au sein d'un texte juridique.

25. Huis clos : séances réservées uniquement aux Conseillers nationaux, par dérogation au caractère public desdites séances, lorsque c'est voté à la demande du Président ou d'un tiers des membres du Conseil National de la Transition ou par le Représentant du Chef de l'Etat pour des raisons tenant soit à l'ordre public, soit à la sérénité des débats ou au respect de la vie privée.

26. Question écrite : toute question d'un Conseiller national adressée par écrit par le Président du Conseil National de la Transition au Gouvernement et dont la réponse doit être publiée au Journal des débats.

27. Question orale : toute question posée verbalement par un Conseiller national à un membre du Gouvernement et qui est ou peut être verbalement répondue pendant les séances du Parlement.

28. Amendement : modification d'un projet ou d'une proposition de Loi présentée soit par un groupe de Conseillers nationaux au nom d'une commission du Conseil National de la Transition, soit par le Gouvernement.

29. Majorité absolue : majorité constituée par la moitié des voix des membres du Parlement plus une voix au moins.

30. Majorité simple : majorité constituée par la moitié des voix des membres du Parlement présents à l'hémicycle, plus une voix au moins.

31. Majorité qualifiée ou renforcée : majorité égale à un nombre de voix fixé par un texte juridique pour être valable (exemple : majorité des 2/3).

32. Délégation de pouvoir : acte par lequel un Conseiller national donne l'autorisation à un autre de le représenter et d'agir en son lieu et place.

33. Abstention : attitude consistant à ne pas exercer un droit de vote.

34. Motion : Intervention proposée avant ou pendant une séance plénière par un Conseiller national soit pour livrer une information, soit pour rappeler une règle de procédure du Parlement ou un préalable de la discussion ou l'incompétence du Parlement sur un sujet, dans le but de la rectification, la suspension ou même la levée de ladite séance.

35. Censure : sanction pouvant être infligée par le Président du Conseil National de la Transition ou le bureau à un Conseiller national pour des propos non appropriés.

36. Rappel à l'ordre : Sanction disciplinaire applicable à un Conseiller national consistant à suspendre son droit à la parole durant une plénière, lorsqu'il a commis un acte troublant la sérénité de la séance ou totalisé trois absences consécutives sans justification.

37. Saisine : Fait de soumettre à une juridiction ou une institution un sujet en vue d'obtenir son avis (son vote, pour le cas du Conseil National de la Transition).

38. Irrecevabilité : sanction consistant au rejet d'un projet ou d'une proposition de loi ou de tout texte législatif en raison de l'insuffisance des conditions légales nécessaires à son examen et adoption par le Conseil National de la Transition.

39. Promulgation : un acte (décret) par lequel le Président de la République rend exécutoire une Loi.

40. Éligibilité : aptitude d'une personne à être candidate à une élection en raison du respect de toutes les conditions légalement fixées à cet effet.

41. Incompatibilité : règle selon laquelle, en vertu de sa qualité de Conseiller national, le parlementaire ne peut pendant son mandat exercer certaines charges ou fonctions légalement énumérées, sauf démission de sa part.

42. Immunité parlementaire : privilège accordé par la Loi aux Conseillers nationaux afin de les exempter des poursuites judiciaires, de détention et jugements en raison de leurs opinions ou votes pendant l'exercice de leur mandat, sauf en cas de flagrant délit ou levée dudit privilège par vote du Conseil National de la Transition.

43. Écharpe : bande aux couleurs nationales frappée de l'inscription « Conseil National de la Transition » portée par le Conseiller national dans des circonstances solennelles où il a à faire valoir sa qualité de membre du Conseil National de la Transition.

44. Insigne : petite plaque métallique au logo du Conseil National de la Transition que le Conseiller national fixe sur son vêtement, à gauche et à hauteur de sa poitrine, pour son identification.

45. Diplomatie parlementaire : coopération entre les Parlements et les associations de Parlements dans le but de renforcer leurs liens.

46. Neutralité : état de celui qui n'a aucune position déterminée.

47. Session parlementaire permanente : c'est la période au cours de laquelle les Conseillers nationaux travaillent à plein temps.

48. Congé parlementaire : c'est la période pendant laquelle le Parlement ne siège pas.

III. TEXTES OU DOCUMENTS :

49. Avant-projet de loi : texte normatif élaboré par un département ministériel et soumis au Gouvernement pour examen et adoption éventuelle en Conseil des ministres en vue de lui conférer la qualité de projet de loi et de rendre possible la saisine du Conseil National de la Transition pour examen et adoption.

50. Loi : règle contraignante, d'application générale et permanente, adoptée par le pouvoir législatif et qui s'impose à toutes les personnes d'une société lorsqu'elle est déclarée exécutable par le Chef de l'Etat.

51. Loi ordinaire : loi adoptée selon la procédure législative à la majorité simple.

52. Loi organique : loi qui ne peut être adoptée qu'à la majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des membres du Parlement pour préciser et compléter les dispositions de la Constitution, qui la prévoit et la qualifie comme telle.

53. Règlement intérieur : Loi organique qui réglemente l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Transition.

54. Loi de finances : loi qui détermine la nature, le montant et allocation des montants des recettes et dépenses de l'Etat ou qui constate la régularité de la gestion desdites recettes et dépenses. Elle est dite « initiale » quand son objet est la première fixation des dépenses et recettes d'une nouvelle année civile et « rectificative », lorsque son objet est de réajuster le budget initial de l'année civile en cours. Elle est dite « loi de règlement » lorsqu'elle consiste à établir le constat sur la régularité ou l'irrégularité de la gestion des recettes et dépenses de l'Etat et à arrêter définitivement le montant du budget effectivement exécuté lors d'une année précédente.

55. Projet de Loi : initiative de Loi provenant du pouvoir exécutif (en Guinée, cette initiative appartient au Gouvernement).

56. Proposition de Loi : initiative de Loi provenant du Conseil National de la Transition.

57. Résolution : texte voté par le Conseil National de la Transition soit pour créer une Commission ad hoc, soit pour donner sa position non contraignante sur un sujet non législatif.

58. Ordonnance : acte normatif pris par le Président de la République sur un sujet relevant du domaine législatif avec l'autorisation du Parlement et nécessitant sa validation par celui-ci (ratification) pour prendre ensuite le caractère de loi.

59. Exposé des motifs : un document qui présente le contexte, explique les raisons et objectifs d'un texte normatif et qui fait la présentation des dispositions dudit texte, ainsi que des modifications qu'il apporte aux normes déjà en vigueur.

60. Article : chacune des unités ou subdivisions de base numérotées d'un texte normatif énonçant une seule règle juridique dont les différents aspects peuvent être séparément fixés par ses différents paragraphes appelés alinéas.

61. Dispositif : partie normative rédigée en articles numérotés d'un texte juridique située après la formule d'édition (exemple : « Après en avoir délibéré, adopte la loi dont le contenu suit », « Décrète », « Arrête ») ou après l'exposé des motifs pour le cas des révisions.

62. Pétition : demande ou réclamation écrite adressée par des citoyens à une autorité (le Parlement en l'occurrence) et qui requiert l'adhésion d'un certain nombre de personnes physiques ou morales.

63. Almanach : Calendrier, souvent illustré par des photos, comportant les indications et des renseignements sur les Conseillers nationaux.



LE CNT EN IMAGES



















Marie SOUMAH

Directrice adjointe de Cabinet du Président
du CNT



N'sira KOUROUMA

Cheffe de Cabinet du Président
du CNT



SUIVEZ-NOUS

